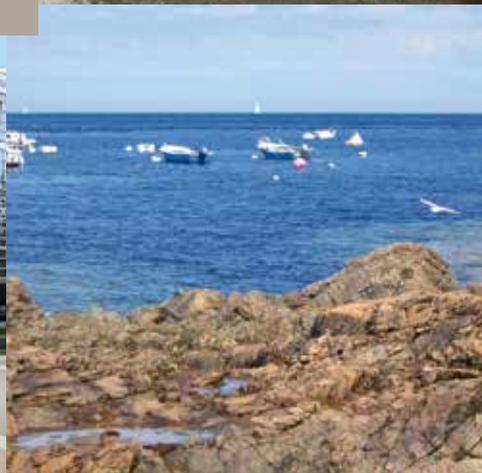




Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet du Calvados



# Rapport d'Activité 2013 des Services de l'État dans le Calvados





## Jean Charbonniaud,

préfet de la région Basse-Normandie,  
préfet du Calvados

L'année 2013 fut une année dense, constructive, consacrée aux missions habituelles de l'État, mais également à la préparation des trois grands événements de renommée mondiale qui se dérouleront sur le territoire bas-normand en 2014 : le 70<sup>ème</sup> anniversaire du Débarquement et de la bataille de Normandie, les jeux équestres mondiaux et les championnats du monde de kanoé-kayak.

Les services de l'État ont également participé activement à la démarche engagée par le Gouvernement en faveur de la modernisation de l'État, et notamment aux actions lancées par le Premier ministre pour l'innovation et la simplification de l'action administrative.

L'engagement en faveur de l'emploi et du développement économique a été une préoccupation de tous instants. Plus que jamais les services de l'État se sont mobilisés pour le développement des emplois d'avenir dont les résultats sont très encourageants, de même que pour les contrats de génération. Le soutien aux entreprises en difficulté et la création d'une animation territoriale au sein de chacun des arrondissements ont été une action permanente des services de l'État et de ses partenaires.

L'aide aux personnes défavorisées et des sans abri a plus que jamais constitué une préoccupation constante de l'État. La volonté du Gouvernement que soit élaboré, dans chaque région, un plan régional pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale a été l'occasion, pour tous les services de l'État, d'unir leurs réflexions et leurs efforts, et de définir des pistes d'action autour d'une réflexion globale sur le problème de la pauvreté, prenant en compte notamment les questions liées à la santé, l'emploi, l'éducation et la culture.

La sécurité des personnes et des biens et la protection des populations ont constitué une priorité absolue des services de l'État. La préfecture, en lien très étroit avec les services de police et de gendarmerie, a beaucoup travaillé pour faire régresser la délinquance. De ce point de vue la création, le 11 décembre 2013,

dans le département du Calvados, d'une zone de sécurité prioritaire qui couvrira deux quartiers de la ville de Caen et trois quartiers de la ville d'Hérouville Saint-Clair, ouvre de nouvelles perspectives dans la lutte contre la délinquance et la fraude. Enfin, et pour prévenir les catastrophes naturelles et les accidents en matière de risque de submersion marine notamment, l'avancée des démarches engagées pour l'élaboration des plans de prévention des risques naturels et des risques technologiques a également constitué une préoccupation constante pour les services de l'État. Bien sûr, la sécurité de chacun dans les domaines sanitaire et alimentaire, de même que la défense des consommateurs et la protection des animaux, n'ont pas été omis.

La territorialisation des politiques publiques, et le développement de chacun des territoires dans la recherche constante de l'égalité et du respect des objectifs relevant de la transition énergétique, ont fait l'objet également, tout au long de l'année, d'une attention constante des services de l'État.

Durant l'année 2014, la Basse-Normandie et en particulier le département du Calvados ont été le théâtre d'événements mondiaux. Ils ont été au coeur de l'actualité et des médias. Toutes les actions organisées au titre de ces événements ont constitué pour l'État un défi majeur. Elles s'inscriront dans l'histoire de la Région et auront des retombées multiples sur le plan local.

Les services de l'État se sont investis pleinement dans la réussite de cette action et y ont consacré toutes leurs compétences et tous leurs talents. Je les remercie pour leur dévouement.

Le Préfet de la région Basse-Normandie,  
préfet du Calvados

Jean CHARBONNIAUD

# 4

## Les Thématiques



P5

L'État entreprend la modernisation de l'action publique

P8

L'État met en œuvre une politique de développement économique

P12

L'État promeut une politique de cohésion sociale

P17

L'État assure la protection des populations

P21

L'État est le garant de la sécurité et de la démocratie

P25

L'État soutient un aménagement équilibré et durable des territoires

P29

Les Annexes

### Crédits photographiques

• Préfecture du Calvados et services déconcentrés de l'État dans le département : pages 4, 5, 6, 7, 9, 10 en bas de la colonne n°1; 11, 12, 13 (au bas de la page), 14, 15 (1<sup>re</sup> colonne), 17, 18, 19 (2<sup>e</sup> colonne), 20, 21, 25, 27, 28 • CRBN - Magazine REFLETS : photo E. NIERNACKI : page 8, photos JF. HAMON : page 16 (colonne n°2 : deux photos) • Journal LE PAYS D'AUGE : page 10 (en haut de la colonne n°1) • CAEN LA MER / APRIM - Revue SILLAGE : page 11 (en haut de la colonne n°2) • Revue CAEN-MAG - F. DECAENS : page 13 (en haut de la colonne n°1), page 15 (en bas de la colonne n°2), page 16 : en bas de la colonne n°1), page 19 (en haut de la colonne n°1), page 22 (2<sup>e</sup> colonne) • Revue LIBERTE-PUBLIHEBDOS : page 24 (colonne n°1) • LA RENAISSANCE DU BESSIN : page 26 (colonne n°2)

# L'État

entreprend la modernisation de l'action publique

## La modernisation de l'action publique

■ Le décret n° 2012-1198 du 30 octobre 2012 a créé le secrétariat général pour la modernisation de l'action publique et l'a placé sous l'autorité du Premier ministre. Le décret n° 2012-1199 du 30 octobre 2012, lui, a créé le comité interministériel pour la modernisation de l'action publique (CIMAP) présidé par le Premier ministre. Ces deux décrets ont posé les fondements de la **modernisation de l'action publique**.



Le Gouvernement a souhaité que soit engagée au plan local une vaste réflexion afin de favoriser l'émergence de propositions qui s'inscrivent dans cet objectif de modernisation et de simplification de l'action publique. Il a promu à cet effet une démarche de consultation des agents publics dénommée « Innover et simplifier avec les agents publics », en vue que soient proposées à l'échelon local différentes mesures susceptibles d'améliorer le fonctionnement de l'administration territoriale de l'État et de renforcer la qualité de l'action publique dans les territoires.

La région Basse-Normandie et la région Rhône-Alpe ayant été désignées comme « sites pilotes » pour la mise en oeuvre de cette démarche, Mme Marylise LEBRANCHU, Ministre de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique, a prononcé un discours à Alençon, le 1er mars 2013 afin de lancer la démarche. Dans le prolongement de cette action, M. Jérôme FILIPPINI, secrétaire général pour la modernisation de l'action publique, s'est rendu à Caen afin de rencontrer les chefs de services régionaux et départementaux, ainsi que les élus et les partenaires de l'État et avoir avec eux des échanges constructifs.

Dans le Calvados, le sous-préfet de Bayeux Benoît LEMAIRE a été nommé « correspondant départemental » de cette démarche et a été chargé à ce titre de mettre en place et de coordonner l'action de quatre groupes de travail composés de représentants des différentes administrations, portant respectivement sur les quatre thèmes suivants :

- la cohésion sociale,
- le soutien au développement économique et à l'aménagement du territoire,
- les fonctions « support » : achats, gestion budgétaire, ressources humaines et logistique, communication,
- la sécurité des populations, la protection des personnes et des biens, le respect des lois et de l'ordre public.



Parallèlement, un site Internet national et une boîte aux lettres départementale ont été mis à la disposition des agents publics pour recueillir leurs propositions.

Après avoir réuni ces groupes de travail et recueilli le fruit de leurs réflexions, le sous-préfet de Bayeux a effectué une synthèse des différentes propositions.

Au sein du département du Calvados, près de 90 propositions au total ont été formulées par les différents groupes de travail dans le cadre de cette concertation. Elles ont été transmises au Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique en vue de nourrir la réflexion conduite au niveau national.

■ Lors de sa troisième réunion qui a eu lieu le 17 juillet 2013, le comité interministériel pour la modernisation de l'action publique (CIMAP) a examiné les résultats de cette enquête menée sur l'ensemble du territoire national et a précisé les trois objectifs de la modernisation de l'action publique :

- améliorer l'efficacité des politiques et des services publics ;
- contribuer à la maîtrise des dépenses publiques ;
- renforcer la compétitivité de l'économie nationale.

Cette réunion du CIMAP a abouti à la prescription de 40 décisions visant à la simplification administrative à l'égard des entreprises et des particuliers, notamment la simplification de l'accès aux marchés publics, la simplification des démarches liées à l'obtention des papiers d'identité, l'immatriculation des véhicules, les pensions alimentaires et le logement social, la modernisation du droit de l'environnement et du droit du patrimoine.



### Le CIMAP du 17 juillet 2013

Le 18 décembre 2013, le CIMAP a confirmé sa volonté de poursuivre son action pour la modernisation de l'action publique autour d'un double objectif : renforcer l'efficacité des services publics et contribuer à l'effort de redressement des finances publiques.

Le Gouvernement a par ailleurs mis l'accent sur la continuité et la proximité de la présence de l'État. En effet, lors du séminaire des sous-préfets qui a eu lieu à Paris le 2 juillet 2013, sous la bannière « Les sous-préfets, quelle valeur ajoutée pour la modernisation de l'action publique ? », le Ministre de l'Intérieur a exprimé sa volonté de voir l'administration territoriale se concentrer sur ses missions essentielles que sont la sécurité et la garantie de l'ordre public, la territorialisation des politiques publiques, et enfin l'appui aux collectivités locales et le contrôle de légalité.

Le Ministre de l'Intérieur s'est dit convaincu que les préfetures et les sous-préfetures auront, dans la prochaine organisation de l'administration territoriale de l'État, une place centrale.

Au plan local, les études menées par les groupes de travail ont abouti à la mise en place de six chantiers de simplification portant respectivement sur les thèmes suivants :

- simplifier la gestion des dossiers des jeunes agriculteurs au sein de la direction départementale des territoires et de la mer ;
- gérer en ligne les procédures de déclaration et d'autorisation de manifestations sportives ;
- créer un réseau interministériel des correspondants juridiques au niveau régional ;
- former les cadres des services de l'État à l'intelligence économique ;
- expérimenter le « coffre fort numérique » qui permet de simplifier les échanges entre les différents services de l'État et les entreprises.

### La certification de la préfecture du calvados : l'obtention du label Marianne



Le service public, et en particulier l'accueil du public, est une mission fondamentale de l'État qui se situe au coeur de ses métiers. Le label Marianne a été créé en 2005 dans cet objectif. Il est décerné à toutes les préfetures qui ont atteint des résultats satisfaisants dans un certain nombre de domaines liés à la qualité de l'accueil du public.

Pour recevoir le label Marianne les préfetures doivent honorer 19 engagements, dont les six concepts suivants :

- « j'accueille les usagers avec courtoisie et je me présente au téléphone » ;
- « j'aide les usagers à constituer leurs dossiers » ;
- « je suis attentif à la lisibilité et à la clarté de mes courriers et courriels » ;
- « je réponds aux courriers dans un délai maximum de 15 jours ouvrés » ;
- « je réponds aux courriels dans un délai maximum de 5 jours ouvrés » ;
- « je prends en charge les appels téléphoniques en moins de cinq sonneries. ».

Après avoir effectué des travaux de restructuration importants dans son entrée principale en 2010, la Préfecture du Calvados s'est engagée dans une démarche Qualité en 2011, puis s'est orientée, à la fin de l'année 2012, vers une démarche de labellisation en vue de l'obtention du label Marianne.

Le périmètre retenu comprend les services de la préfecture, placés sous l'autorité hiérarchique du secrétaire général de la préfecture, qui ont en charge des missions où l'accueil du public et la satisfaction des usagers ont une part essentielle.

Plusieurs améliorations ont été apportées au sein de la préfecture dans le cadre de cette action :

- un écran de TV a été installé à l'accueil principal pour rappeler le processus Marianne et donner des informations sur l'accueil général ;
- des urnes ont été disposées sur les trois sites d'accueil de la préfecture pour permettre aux usagers de faire part de leurs suggestions ;
- un serveur vocal interactif a été mis en place au standard ;
- plusieurs guides ont été créés ou actualisés : guide de l'accueil téléphonique, guide de l'accueil des personnes à mobilité réduite, guide des questions les plus courantes relatives à la délivrance des titres et autres démarches ;
- des fiches de procédure ont été établies sur les principales démarches et missions en lien avec le service public ;
- le site Intranet de la préfecture a été actualisé et complété et les guides y ont été insérés.

La Préfecture du Calvados a accueilli, les 27 et le 28 mai 2013, le bureau Véritas chargé de l'audit Marianne. Les conclusions de l'audit ont conduit à proposer la préfecture à la labellisation Marianne et ce label lui a été officiellement décerné le 24 juin 2013. La préfecture du Calvados s'est donc engagée, sur la base de ce référentiel Marianne, à poursuivre et développer la qualité de

l'accueil et du service rendu aux usagers. Un audit de suivi aura lieu au mois d'octobre 2014.

Afin de prendre en compte les nouveaux enjeux décrits dans le Programme Ministériel de Modernisation et de Simplification (PMMS), et principalement le souci du Gouvernement de promouvoir le plus possible la dématérialisation pour améliorer la qualité du service rendu aux usagers, la prochaine étape consistera à obtenir le référentiel Qualipref 2.0 numérique.

Les nouveaux engagements de Qualipref 2.0 numérique porteront en particulier sur le développement des démarches dématérialisées, notamment :

- la pose de rendez-vous en ligne,
- le passage de tous les sites Internet au nouveau système départemental IDE adopté par la préfecture et tous les services de l'État dans le département et la région,
- le développement de l'utilisation des SMS,
- l'archivage numérique.

Il s'agit d'un enjeu majeur. En effet, lors de sa venue à la préfecture du Val-de-Marne le 1er juillet 2013, le Ministre de l'Intérieur a indiqué, devant les responsables qualité de toutes les préfectures de France, les objectifs assignés aux Préfets : 50 % des préfectures devront avoir reçu le référentiel Qualipref 2.0 numérique au mois de décembre 2014 et 100 % des préfectures en 2015.



# L'État

met en oeuvre une politique de développement économique

## La situation économique dans le département

### ■ Les atouts du département du Calvados

Le département du Calvados est depuis plusieurs années doté d'une industrie **agro-alimentaire** de poids avec une **production laitière importante**. Il est le 9<sup>ème</sup> département français par la taille de son troupeau de vaches laitières. Par ailleurs, son agriculture biologique s'avère depuis quelques années en progression constante.

Le Calvados connaît également une activité industrielle soutenue dans plusieurs secteurs de pointe tels que le domaine de **l'électronique**. Enfin, ce département bénéficie également d'un secteur tertiaire en expansion avec le développement de ses activités dans les domaines de la **recherche et de la nouvelle technologie**. L'implantation, au sein de l'agglomération caennaise, de pôles de recherche scientifique de dimension nationale et européenne,

notamment du GANIL, de Cyceron et du Centre François Baclesse, de même que la perspective du projet ARCHADE, porteur de nouvelles techniques de traitement des cancers, ont sacralisé cette vocation scientifique du Calvados et sa vocation à jouer un rôle essentiel, sur le plan international, dans le développement de la recherche.

L'école nationale supérieure d'ingénieurs de Caen constitue également un équipement de pointe qui démontre le rôle fondamental que joue aujourd'hui l'agglomération caennaise sur le plan des nouvelles technologies.

Le plateau Nord de l'agglomération caennaise, qui concerne essentiellement les communes de Caen, Hérouville Saint-Clair, Épron, Biéville-Beuville, Saint-Contest et Cambes en plaine, constitue par excellence le lieu d'accueil de grands équipements scientifiques, mais aussi d'activités industrielles ou de services connexes dans les secteurs de la science et de la santé.



Photo de E. Biernacki - CRBN - Magazine REFLETS

## ■ L'évolution du chômage

Au niveau national comme au niveau local, la crise économique qui sévit dans toute l'Europe depuis 2008 a continué à peser sur l'activité économique. Dans le Calvados, un début de reprise de l'activité économique a été constaté lors de la période de l'été, mais, faute d'une demande suffisante, l'activité dans des secteurs majeurs tels que la construction, l'industrie, et le tertiaire, a stagné. Le recul de l'emploi marchand s'est ainsi fait ressentir dans de nombreux secteurs économiques.

Dans ce contexte de crise, le nombre de demandeurs d'emploi a augmenté assez sensiblement en 2013.

Le **taux de chômage** dans le département du Calvados, après avoir connu une courbe ascendante pendant toute l'année 2012, a diminué légèrement mais de façon continue durant toute l'année 2013 :

- taux de chômage au 1<sup>er</sup> trimestre 2013 : 9,9 %
- taux de chômage au 2<sup>e</sup> trimestre 2013 : 9,8 %
- taux de chômage au 3<sup>e</sup> trimestre 2013 : 9,7 %
- taux de chômage au 4<sup>e</sup> trimestre 2013 : 9,5 %.

Les demandeurs d'emploi en catégorie A, B, C sont passés de 49 585 au mois de décembre 2012 à 52 305 au mois de décembre 2013. Cette évolution représente une augmentation de 5,5 % sur un an, variation qui reste cependant inférieure à la progression nationale qui est, elle, de 6 %. Les dispositifs déployés dans le cadre de la politique de l'emploi (contrats aidés, emplois d'avenir et contrats de génération) ont contribué à cette amélioration.

Catégorie A			Évolution annuelle à fin décembre 2013 en %		
(données brutes)	CALVADOS		BASSE-NORMANDIE		FRANCE
Moins de 25 ans	6 580	-4,4	13 211	-3,6	+0,2
25 à 49 ans	20 759	+1,4	39 550	+1,9	+4,9
50 ans et Plus	7 379	+10,6	15 056	+9,6	+12,0
Hommes	18 917	+2,2	36 733	+2,0	+6,1
Femmes	15 801	+1,9	31 084	+2,7	+5,0

Catégorie A, B, C			Évolution annuelle à fin décembre 2013 en %		
(données brutes)	CALVADOS		BASSE-NORMANDIE		FRANCE
DEFM de moins d'1 an	32 052	+2,1	63 856	+1,8	+1,7
DE LD (1 an et plus)	21 866	+10,8	42 955	+11,7	+12,9
DE TLD (2 ans et plus)	10 964	+15,7	21 313	+15,1	+17,4

Le nombre de journées d'**activité partielle indemnisées** en 2013 a fortement augmenté puisqu'il s'est élevé à 50 831 journées indemnisées contre 40 698 journées indemnisées en 2012.

375 demandes d'activité partielle ont été enregistrées, dont 72 demandes liées aux intempéries du début de l'année, contre 183 demandes en 2012. Le nombre de journées d'activité partielle indemnisées a donc doublé en un an, ce qui témoigne de la fragilité économique du département, même si des signes encourageants ont pu être observés.

Corrélativement le recours à l'interim a augmenté assez fortement dans le Calvados. En effet, une augmentation de 15,3 % du nombre de missions en équivalent temps plein a été recensée au mois d'octobre 2013 par rapport au nombre enregistré au mois d'octobre 2012.

## L'aide au développement économique

### ■ Les emplois aidés

La préservation de l'emploi est demeurée un objectif prioritaire pour les services de l'État qui ont en permanence adapté leur politique de l'emploi aux spécificités locales dans la recherche constante d'une plus grande efficacité. Cette politique de lutte pour l'emploi s'est concrétisée notamment par la création d'emplois aidés qui mobilisent fortement tous les acteurs de terrains afin d'apporter, chaque jour, des solutions aux personnes au chômage.

Dans cet esprit, les **contrats uniques d'insertion** constituent toujours un moyen efficace pour combattre le chômage. Ainsi, 4 923 contrats d'accompagnement à l'emploi ont été prescrits en 2013 dans le secteur non marchand et 781 contrats initiative emploi ont été prescrits dans le secteur marchand.

Conçus, pour les jeunes peu ou pas diplômés, par la loi n° 2012-1189 du 26 octobre 2012, les **emplois d'avenir** ont permis de lutter efficacement contre le chômage. Par circulaire interministérielle du 19 avril 2013, le Ministre de l'Intérieur et le Ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social ont rappelé aux préfets leur souhait de voir ce dispositif prospérer et honorer les objectifs qui lui ont été spécifiquement assignés, c'est-à-dire : permettre au jeune d'acquérir une véritable expérience professionnelle et lui offrir des possibilités de formation, voire de qualification. Dans le Calvados, l'animation territoriale conduite dans chaque arrondissement par le sous-préfet avec l'appui des services publics de l'emploi, a généré une forte mobilisation en faveur des emplois d'avenir qui ont progressé assez significativement en 2013.

Entre le 1<sup>er</sup> novembre 2012 et le 31 décembre 2013, 864 emplois d'avenir au total ont été prescrits dans le département du Calvados, soit **714 emplois d'avenir pour la seule année 2013** dont 568 emplois pour le secteur non marchand et 146 pour le secteur marchand. Le pourcentage de réalisation de l'objectif fixé a donc été de 103 % en 2013.



A titre d'exemple, lors de sa visite à Caen, le Jeudi 29 août 2013, le Ministre du travail a pu ainsi signer le 50<sup>ème</sup> et le 51<sup>ème</sup> emplois d'avenir de la ville de Caen, ainsi que le contrat d'un jeune habitant de Colombelles de 22 ans recruté par la Poste. Il s'agit du 50 000<sup>ème</sup> emploi d'avenir signé en France en 2013.

Par ailleurs, cinq emplois d'avenir et trois contrats d'accompagnement à l'emploi ont été signés à la mairie de Honfleur, le mardi 23 octobre 2013, devant le préfet Michel LALANDE, le sous-préfet de Lisieux Lucien GIUDICELLI et le maire de Lisieux Michel LAMARRE



Photo du journal Le Pays d'Auge

Créés par la loi n° 2013-185 du 1er mars 2013, les **contrats de génération** constituent une des mesures fortes du Gouvernement dans la lutte contre le chômage. Ces outils ont pour finalité de permettre, d'une part, de faciliter les embauches de jeunes et leur intégration durable et, d'autre part, de maintenir dans leur emploi des seniors qui détiennent l'expérience et les compétences, se sont révélés des solutions judicieuses qui ont contribué à relancer l'emploi.

Dans le département du Calvados, 180 contrats de génération ont été d'ores et déjà conclus.

En particulier, le 29 août 2013, jour de la venue du Ministre du travail à Caen, quatre contrats de génération ont été signés à la mairie de Caen au profit d'agents de la Mutualité sociale agricole.



## ■ Les nouvelles responsabilités des DIRECCTE dans les procédures de licenciements économiques collectifs

La loi de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013, issue de l'accord national interprofessionnel du 11 janvier 2013, a procédé à une refonte profonde des procédures collectives de licenciement, dans l'objectif de permettre le renforcement du dialogue social, de faire reculer la précarité de l'emploi et de créer des droits nouveaux, individuels et collectifs, en faveur des salariés, en particulier la mise en place de plans de sauvegarde pour l'emploi plus efficaces, avec un accompagnement renforcé des salariés.

Applicable depuis le 1er juillet 2013 aux entreprises de 50 salariés et plus, cette réforme prévoit notamment :

- une validation de la part de la DIRECCTE lorsque le plan de sauvegarde de l'emploi établi par l'entreprise a recueilli un accord collectif majoritaire ;
- la mise en oeuvre d'une procédure d'information et de consultation devant le comité d'entreprise et une homologation de la part de la DIRECCTE chaque fois qu'un plan unilatéral a été établi par l'employeur.

Dans le département du Calvados, ce nouveau dispositif a été utilisé en 2013 pour trois entreprises qui souhaitaient opérer des restructurations ou se trouvaient en situation de sauvegarde ou en situation de redressement ou de liquidation judiciaire.

## ■ Le commissaire au redressement productif

Conformément aux instructions du Ministre du redressement productif, un commissaire au redressement productif a été désigné dans chaque région afin de coordonner l'action des pouvoirs publics en faveur des entreprises en difficulté, et de prendre en compte la situation individuelle de chaque entreprise pour lui apporter un soutien et une écoute adaptés.

M. El Houcine OUARRAOU a été nommé commissaire au redressement productif pour la région Basse-Normandie le 25 juillet 2013. Il succède à M. Eric NOITAKIS.

Dans le cadre de cette mission, le commissaire au redressement productif a traité 47 dossiers en 2013 qui ont concerné 4 570 emplois dont 2 626 emplois réservés. Au 31 décembre 2013, 82 dossiers étaient suivis par le commissaire au redressement productif

Ce bilan est le fruit d'un travail collectif et partenarial mené par les services de l'État en lien avec le conseil régional de Basse-Normandie, les créanciers des entreprises concernées, les représentants du personnel et bien entendu les dirigeants des sociétés accompagnées.

Dans le Calvados, ce partenariat a permis notamment d'apporter un soutien à quatre entreprises qui ont connu des difficultés importantes :

- la société ACGB située à Barentin, spécialisée dans la fabrication de réservoirs en aluminium,
- la société TRAJECTIO, centre de formation régional implanté à Caen,
- la société RENAULT TRUCKS sise à Blainville sur Orne, dont l'activité est la fabrication de cabines de camions,
- la société PIXI basée à Sainte Marguerite d'Elle, qui se consacre à la fabrication de figurines.

### ■ L'aide aux entreprises en difficulté

Plusieurs instances oeuvrent par ailleurs tout le long de l'année pour l'accompagnement des entreprises en difficulté.

Ainsi, le **comité départemental d'examen des difficultés de financement des entreprises du Calvados (CODEFI)** qui a pour mission d'apporter aide et conseils aux entreprises en difficulté de moins de 400 salariés s'est réuni à cinq reprises pour examiner les dossiers de 22 entreprises et de 4 associations représentant 8 715 emplois.

La cellule opérationnelle de suivi de la **médiation du crédit** s'est réunie à quatre reprises en 2013. Son action a permis de trouver une issue favorable à 17 dossiers et de sauver 108 emplois.

Le **comité départemental du suivi de l'économie** qui est chargé de suivre le financement de l'économie a tenu une réunion en 2013.

Par ailleurs, la **commission des chefs de services financiers (CCSF)** a tenu huit réunions au cours desquelles elle a accordé 34 plans d'une durée moyenne de 24 mois correspondant à un total de 1 988 emplois.

Enfin, il importe de mentionner la **mission d'expertise économique et financière (MEEF)** qui a pour vocation de rendre aux décideurs locaux de l'État une prestation de conseil destinée à les éclairer dans leur prise de décision. Cette instance a été saisie en 2013 de six projets pour l'ensemble de la région Basse-Normandie, dont le coût total peut être estimé à 692,6 M€

A l'occasion des 50 ans du site de Caen-Cormelles le Royal de la société Peugeot-Citroën, le préfet Michel LALANDE s'est rendu sur place, le dimanche 23 juin 2013, et a signé, avec M. Benoît COQUEILLE, directeur de ce site, la convention cadre d'objectifs entre l'État et cette Entreprise.



Photo Caen la Mer / Aprim - Revue Sillage

### ■ Les conventions de revitalisation

Les conventions de revitalisation s'imposent aux entreprises de plus de 1 000 salariés qui procèdent à des licenciements collectifs. Celles-ci ont en effet l'obligation de contribuer à la création d'activités nouvelles ou de mesures propres à promouvoir le développement de l'emploi dans les bassins d'emploi affectés par les licenciements envisagés.

En 2013, trois conventions de revitalisation ont été signées :

Entreprises	Date de la signature de la convention	Nombre d'emplois créés	Montant des financements	Nombre de comités de suivi
TOKHEIM	23 mars 2013	29	97 423 €	2
SCHERING PLOUGH	7 novembre 2013	305	1 300 125 €	1
HONEYWELL	31 mai 2013	323	1 806 694,04 €	2

Par ailleurs, quatre conventions de revitalisation sont en cours de négociation : avec la société SCHNEIDER, la société NXP, la société MECACORP, et la société PCA.

### La lutte contre la fraude

Accentuer la lutte anti-fraude est un objectif prioritaire du Gouvernement. En effet, les fraudes génèrent des pertes de recettes, nuisent à l'emploi et nourrissent une concurrence déloyale.

Lancé au plan national, ce mot d'ordre du Gouvernement s'est décliné au niveau départemental.

Le comité opérationnel départemental anti-fraude (CODAF) réunit les représentants de tous les organismes tels que la DIRECCTE, la DRFIP, la police, les douanes, la caisse d'allocations familiales, les caisses de retraite, l'URSSAF, qui ont vocation à faire appliquer la législation sur le travail. Il se réunira en 2014 dès que le plan départemental de lutte contre le travail illégal aura été validé.

Par ailleurs, trois réunions de travail ont été organisées en 2013 dans le département du Calvados avec les organismes de prestations sociales. A l'issue de ces réunions, 8 fiches-actions ont été établies, puis adressées au niveau national afin de nourrir la réflexion conduite par le Gouvernement. Ces fiches concernent des actions suivies par plusieurs services concernés par la lutte contre la fraude aux prestations sociales.

# L'Etat

promeut une politique de cohésion sociale

La lutte contre la pauvreté et la précarité, l'accès de tous à un logement décent, dans le respect des objectifs d'égalité républicaine et d'intégration fixés par le Gouvernement, la mise en place d'une politique de la ville rénovée, tournée vers l'égalité des quartiers, et enfin une offre éducative de qualité qui permet à tous les enfants de bénéficier de chances égales pour leur épanouissement, constituent des objectifs fondamentaux pour l'État. Dans le département du Calvados, ces objectifs ont constitué la feuille de route permanente des services départementaux de l'État en 2013.

## Le logement, l'hébergement et la politique de la ville

### ■ Le logement

#### Les logements sociaux

Lors de sa venue à ALFORVILLE, le 21 mars 2013, le Président de la République, François HOLLANDE, a rappelé que le logement est, avec l'emploi, une préoccupation essentielle des Français. Il a souligné que le logement est effectivement un enjeu économique majeur qui doit être au premier rang des actions de l'État et de tous ses partenaires.

Dans le département du Calvados, l'État s'attache à ce titre à soutenir la production de **logements sociaux** pour les personnes à revenus modestes ou très modestes qui rencontrent des difficultés pour se loger sur le marché privé.

En 2013, l'objectif fixé pour la production de logements sociaux a été atteint dans la proportion de 76 % :

- 361 logements ont été attribués à des ménages aux ressources très modestes ;
- 673 logements ont été accordés à des ménages aux ressources modestes ;
- 635 logements ont été octroyés à des ménages aux ressources intermédiaires ;
- la création de 66 places pour des résidences sociales a été financée : 7 pour la Maison Jean Bosco à Bayeux, 57 pour une résidence sociale qui sera gérée par l'association Revivre, 1 place à Caen pour la Maison relais «habitat humanisme» et 1 place à Lyon-sur-mer dans un foyer de jeunes travailleurs.

Enfin cette année 2013, 1 708 projets de nouveaux logements devant être réalisés dans les deux ans à venir ont fait l'objet d'un agrément.

Par ailleurs, des **prêts** ont été accordés en 2013 afin de faciliter l'accès au logement des personnes aux ressources modestes :

- 295 prêts locatifs aidés d'intégration (PLAI) ;
- 673 prêts locatifs à usage social (PLUS) ;

- 308 prêts locatifs sociaux (PLS) pour des logements ordinaires ;
- 327 prêts locatifs sociaux (PLS) pour personnes âgées ou handicapées ;
- 66 prêts locatifs aidés d'intégration (PLAI) pour des structures d'urgence.

Au titre de la **location sociale et très sociale**, 1 034 logements locatifs sociaux ont été agréés, grâce notamment à l'octroi d'une enveloppe ministérielle de 1,27 M€.

Dans le cadre des actions pour le **logement des plus démunis**, des opérations spécifiques ont été engagées en 2013, en particulier l'extension du foyer «Les amis de Jean Bosco» à Bayeux et la construction d'une structure de 57 places à Épron.



Logements sociaux au Val à Hérouville-Saint-Clair

La Ministre de l'égalité des territoires et du logement a annoncé, le 24 septembre 2013, lors de l'ouverture du 74<sup>ème</sup> congrès de l'Union sociale pour l'habitat, le lancement d'un premier appel à projet national, afin d'encourager le développement d'une nouvelle offre de « **logements très sociaux** », à faible quittance, en vue d'offrir des réponses adaptées aux ménages les plus démunis.

Afin de permettre la concrétisation de ce projet et de mobiliser les maîtres d'ouvrage locaux, un cahier des charges a été élaboré par l'État en concertation avec le conseil général du Calvados au mois de décembre 2013.

Les dispositions du Titre II de la loi n° 2013-61 du 18 janvier 2013 relative à la **mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement**

des obligations de production de logements sociaux a porté à 25 % le taux de logements sociaux dans les communes appartenant à des agglomérations ou des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants.

La mise en oeuvre de cette loi a fait l'objet d'un suivi attentif dans le département. En particulier, la cession de la caserne Martin à la ville de Caen a constitué en France la première opération qui s'inscrit dans ce dispositif. Cette cession a fait l'objet d'un protocole signé, le 17 mai 2013, par le député-maire de Caen et le président de l'établissement public foncier de Normandie, en présence du président de la République François HOLLANDE, de la Ministre de l'égalité des territoires et du logement, et du Ministre de l'économie et des finances.



Photo revue CAEN-MAG

### Les programmes locaux de l'habitat

Les programmes locaux de l'habitat (PLH), qui ont spécifiquement pour objet d'identifier, au sein de chaque intercommunalité, les besoins et l'offre de logements, en vue de parvenir à développer un habitat correspondant aux besoins existants, ont connu une avancée significative en 2013. Au 31 décembre 2013, :

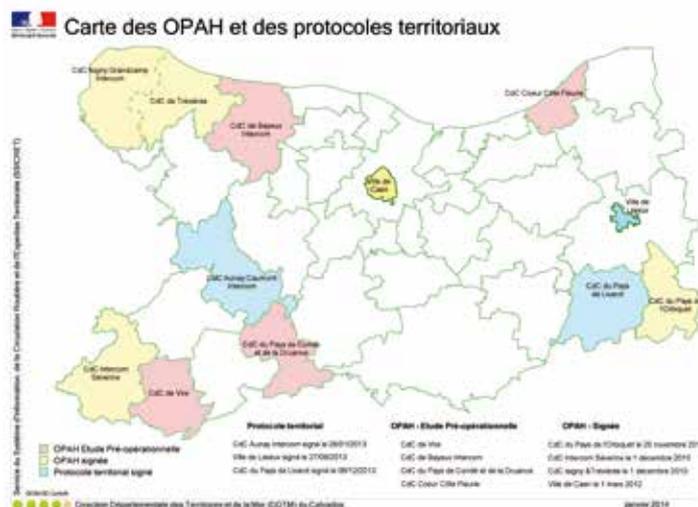
- 4 PLH sont en vigueur : le PLH de la communauté d'agglomération de Caen La Mer et celui de la communauté des rives de l'Odon, ainsi que deux PLH adoptés en 2013 : celui de la communauté de communes de Vire et celui de la communauté de communes du pays de Falaise ;
- 3 PLH sont engagés pour la communauté de communes «Entre bois et marais», la communauté de communes du Val Ès dunes et la communauté de communes de l'estuaire de la Dives ;
- le plan local d'urbanisme intercommunal de la communauté de communes Coeur Côte Fleurie a intégré dans son volet habitat les dispositions du PLH adopté le 3 mars 2007 ;
- 5 plans locaux d'urbanisme intercommunaux comportant un volet habitat valant PLH ont été prescrits respectivement pour la communauté de communes de Lisieux-Pays-d'Auge, la communauté de communes du Pays de Honfleur, la communauté de communes du Pays de l'Orbiquet, la communauté de communes du canton de Bénv-Bocage et la communauté de communes de la vallée d'Auge.

### Les opérations programmées d'amélioration de l'habitat

Les opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) sont des procédures concertées entre l'État, l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et une ou plusieurs collectivités territoriales, chacun de ces partenaires s'engageant à mobiliser des moyens pour améliorer l'habitat public et privé au sein d'un secteur géographique précisément identifié et pour une durée de trois ans pouvant être prolongée. La conduite de ces opérations a fait l'objet d'une attention soutenue de la part de la DDTM en 2013.

Six OPAH couvrent actuellement le territoire du département du Calvados :

- l'OPAH de la ville de Lisieux ;
- l'OPAH de revitalisation rurale de l'intercom Séverine ;
- l'OPAH de la communauté de communes Isigny-Grandcamp Intercom ;
- l'OPAH de la communauté de communes de Trévières ;
- l'OPAH de Caen ;
- l'OPAH de la communauté de communes du pays de l'Orbiquet.



### Les aides de l'Agence nationale de l'habitat et le programme «Habiter mieux»

Afin de favoriser la réhabilitation et la rénovation des logements privés existants, et notamment de lutter contre la précarité énergétique, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) attribue des subventions aux particuliers propriétaires de logements de plus de quinze ans, bailleurs ou occupants. Dans ce cadre, 491 logements ont bénéficié d'une subvention de l'ANAH d'un montant total de 3,7 M€ contre 1,9 M€ en 2012, pour réaliser des travaux de nature à favoriser la remise en état d'habitats dégradés ou indignes.



Opération financée par l'ANAH

Par ailleurs, le contrat local d'engagement qui a été conclu en 2011 dans le cadre du **programme « habiter mieux »** entre l'État, le conseil général et plusieurs autres partenaires, a été renouvelé pour trois ans le 30 décembre 2013 afin d'utiliser les aides majorées. Trois protocoles territoriaux établis au titre de ce dispositif «Habiter mieux» étaient en cours en 2013.

#### ■ L'accès au logement des personnes les plus démunies

- L'État s'attache à renforcer la cohérence et la cohésion des moyens déployés. Il s'appuie dans cette mission sur deux outils :

- le **service intégré de l'accueil et de l'orientation (SIAO)**,
- le **plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD)**.

Le SIAO, qui assure la coordination des différents dispositifs d'orientation, d'hébergement et d'insertion, a poursuivi en 2013 l'implantation du système informatique SIAO-PROGDIS auprès de l'ensemble des partenaires qui oeuvrent pour l'hébergement et le logement.

Les signataires du PDALPD, convention qui vise à la cohérence des actions des différents partenaires en faveur de l'accès et du maintien dans le logement des personnes à faibles ressources, ont pris les décisions d'ajustement nécessaires pour la poursuite, dans les meilleures conditions, des actions engagées les années précédentes.

- Les demandes de logement présentées par les ménages les plus en difficulté ont fait l'objet d'un examen approfondi. Trois instances ont mené une action particulièrement assidue pour l'examen des demandes présentées à ce titre par les particuliers. En effet :

- la **commission d'examen des situations (CODESI)** chargée de rechercher des solutions adaptées pour chacun des demandeurs a examiné : 604 dossiers pour l'arrondissement de Caen, 77 pour l'arrondissement de Bayeux, 233 pour l'arrondissement Lisieux et 8 pour l'arrondissement de Vire ;
- la **commission de médiation** qui a pour mission de mettre en oeuvre dans le département le droit au logement opposable institué par la loi n° 2007-290 du 5 mars 2007, a assuré l'instruction de 181 recours, soit une augmentation de 17 % par rapport à l'année précédente, et a rendu 80 décisions favorables ;
- la **commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX)** de l'arrondissement de Caen, co-présidée par l'État et le conseil général, qui agit en faveur des ménages menacés d'expulsion locative, a examiné près de 1 500 dossiers en 2013, ce qui représente une augmentation de 50 % par rapport à l'année 2012. Les CCAPEX des arrondissements de Bayeux, Lisieux et Vire ont respectivement examiné quant à elles 80, 560 et 70 situations.

#### ■ L'hébergement d'urgence

Depuis déjà plusieurs années, les efforts mis en oeuvre par l'État en lien avec ses différents partenaires ont permis la mise en place d'un **dispositif d'hébergement d'urgence** constitué de :

- 45 places d'hébergement pour les situations d'extrême urgence, toutes situées sur le territoire de la ville de Caen ;
- 250 places en foyers d'urgence, dont 180 à Caen, 43 à Bayeux et 27 à Lisieux ;
- 222 places réservées à l'insertion, dont 205 places sur le territoire de l'agglomération caennaise et 17 à Lisieux ;
- 9 places de «lits halte soins santé» pour l'hébergement temporaire de personnes souffrant de problèmes médicaux.

En complément de ce dispositif pérenne, l'État mobilise dans le département

du Calvados des capacités supplémentaires d'accueil, grâce notamment au recours des **nuitées d'hôtel**. En 2013, 677 personnes en moyenne ont ainsi été hébergées chaque soir en hôtel, soit une hausse de 25 % par rapport à l'année 2012.

Par ailleurs, afin d'offrir des solutions adaptées aux personnes qui n'ont pas encore la capacité d'accéder à un logement autonome, une **offre de logements transitoires** a été développée. Cette offre se compose de :

- 68 logements situés en majorité à Caen ou au sein de l'agglomération caennaise ;
- 109 places situées en «maisons relais», dont 25 ouvertes à Caen en 2013, 30 ouvertes à Colombelles, 25 à Falaise, 10 à Bayeux et 19 à saint-Pierre-sur-Dives ;
- 214 places de résidences sociales, toutes situées à Caen.



Afin d'améliorer le dispositif d'hébergement d'urgence et trouver des solutions lorsque les possibilités offertes sont saturées, la DDCS a diligenté, au cours de l'été 2013, la mise en place d'un dispositif de **coordination de l'hébergement d'urgence temporaire (CHUT)**. Ce dispositif a essentiellement pour objectif de mettre à la disposition des personnes en difficulté des logements sociaux non meublés qui sont offerts à la location mais sont difficiles à louer.

Ce nouveau dispositif a permis l'hébergement de 80 personnes au total.

Compte tenu de l'évolution constante des demandes d'hébergement, l'État, qui souhaitait initialement libérer les locaux avant le 31 décembre de l'année, a effectué les démarches nécessaires auprès des organismes bailleurs pour que ce dispositif soit maintenu en 2014.

Afin de compléter ces dispositifs mis en place dans le domaine de l'hébergement d'urgence, la DDCS a lancé, au mois de décembre 2013, un appel d'offres en vue de la construction d'un centre d'hébergement pour l'accueil des personnes sans abri et des demandeurs d'asile. Le 19 décembre 2013, cette procédure a abouti à la sélection de deux projets. Il a en effet été décidé, d'une part, de loger les demandeurs d'asile dans les appartements d'une résidence située dans le quartier de la Grâce de Dieu à Caen et, d'autre part, d'installer des bungalows à roulettes pour abriter les personnes sans abri et les étrangers récemment déboutés de leur demande d'asile.

La DDCS a en charge la gestion, pour l'ensemble de la Basse-Normandie, du dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile qui consiste à orienter les demandeurs d'asile vers les sept centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) de la région. En 2013, 360 demandeurs d'asile ont ainsi été orientés par la DDCS vers des CADA de la région, dont 217 dans le Calvados.

#### ■ Le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale

Dans le prolongement de la clôture de la conférence contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale qui s'est déroulée les 10 et 11 décembre 2012, le Gouvernement a adopté, le 21 janvier 2013, un **plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale**. Cette décision marque la volonté du Premier ministre d'observer un changement majeur dans l'examen du sujet de la pauvreté et de l'exclusion, en abordant cette question avec une approche plus globale qui intègre toutes les thématiques qui y sont liées, notamment le logement et l'hébergement, l'emploi, l'enfance et la famille, la santé, l'éducation et la culture.

Le Premier ministre a confié à M. François Chèreque, inspecteur général des affaires sociales, la mission de prendre les initiatives nécessaires pour assurer la déclinaison de ce plan à l'échelon territorial.

Dans le cadre de cette mission, celui-ci 'est rendu, le 16 octobre 2013, à Caen, afin d'examiner, en présence du Préfet Michel LALANDE, des Préfets de la Manche et de l'Orne et de l'ensemble des partenaires et des élus, les actions susceptibles d'être mises en oeuvre dans les trois départements bas-normands. Une synthèse a été élaborée afin de circonscrire les principaux axes de l'action de l'État au niveau régional et au niveau départemental, en particulier le renforcement du pilotage et de la coordination et l'amélioration de l'accès au droit et aux services.

Cette synthèse a été transmise, le 21 novembre 2013, à la Mission animée par M. François Chérèque.

### ■ La rénovation urbaine et la nouvelle politique de la ville

#### La rénovation urbaine

Dans le département du Calvados, 4 conventions partenariales portant sur des projets de **rénovation urbaine** ont été signées. La signature de l'avenant de sortie de la ville de Lisieux du programme de rénovation urbaine de l'agence nationale de rénovation urbaine (ANRU) et l'élaboration de l'avenant de sortie de la ville de Caen, sont les principaux événements qui ont marqué l'évolution de ce dispositif en 2013.

Les subventions de l'ANRU ont été engagées à hauteur de 98 % en 2013 et 420 M€ ont été investis sur les 13 quartiers retenus.



Opération de rénovation urbaine à La grande Cavée à Hérouville-Saint-Clair

#### La nouvelle politique de la ville conçue par le Gouvernement

Le Gouvernement a lancé, le 11 octobre 2012, une vaste concertation en vue de réformer la **politique de la ville**, afin d'obtenir une meilleure coordination ainsi qu'une plus grande efficacité de l'action de l'État et des collectivités territoriales en direction des quartiers et des populations les plus fragiles. Ce nouveau programme national de renouvellement urbain vise essentiellement à concentrer les aides de l'État sur les quartiers les plus sensibles qui renferment le plus de pauvreté, en mettant l'accent sur l'accompagnement social sous toutes ses formes, éducatives, économiques et culturelles. Cette réforme dénommée «nouvelle géographie prioritaire» devrait également se traduire par l'élaboration de «contrats de ville» qui fixeront, pour chacun de ces «quartiers prioritaires», l'ensemble des engagements des différents partenaires ainsi que les financements attribués. Ces contrats de ville seront uniques et globaux. Ils devraient être pilotés au niveau intercommunal, les maires restant cependant les opérateurs de proximité.

Le 3 octobre 2013, une rencontre a eu lieu à Paris, autour de M. François LAMY, Ministre délégué à la ville et Mme Laurence GIRARD, directrice générale de l'Acse, afin de préciser les objectifs de cette réforme de la politique de la ville. Dans le Calvados, le préfet a mis en place un groupe de réflexion sur cette réforme. Les contrats de ville devraient être élaborés et signés à la fin de l'année 2014 afin de pouvoir entrer en application le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

### ■ L'accueil des gens du voyage

Les efforts entrepris pour développer les capacités d'accueil des gens du voyage conformément aux objectifs définis dans le schéma départemental d'accueil des gens du voyage se sont poursuivis. Au 31 décembre 2013, le bilan était le suivant :

#### **pour les aires permanentes d'accueil =**

- 86 % des objectifs atteints
- 390 places créées sur les 452 prévues

#### **pour les aires de grand passage =**

- 55 % des objectifs atteints
- 630 places créées sur les 1 130 prévues

### L'offre éducative et les actions en faveur de la jeunesse et des sports

Le Premier ministre a confirmé en différentes circonstances que l'égalité républicaine pour tous est un objectif fondamental du Gouvernement. Il a assuré que l'intérêt de l'enfant est à cet égard une priorité et que la lutte contre l'échec scolaire et la mise en oeuvre de la réforme des rythmes scolaires sont essentiels pour atteindre cet objectif d'égalité.

### ■ L'offre éducative

#### La lutte contre le décrochage scolaire

Dans le département du Calvados, la lutte contre le décrochage scolaire a constitué en 2013 une action prioritaire des services de l'État.



Photo F. Decaens, ville de Caen-revue CAEN MAG

Lors du dernier bilan effectué au mois de novembre 2013, il a pu être constaté que les six plates-formes du **centre d'information et d'orientation (CIO)** installées dans le Calvados dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire ont assuré le suivi de 1 969 jeunes :

- 442 de ces jeunes suivent de nouveau depuis lors une formation initiale ;
- 204 ont été placés dans un dispositif de formation régionale ;
- 636 bénéficient d'un accompagnement par le réseau des missions locales ;
- 111 sont toujours sans emploi.

Des **classes et ateliers relais** ont été implantés sur le territoire des communes de Bayeux, Caen et Lisieux pour l'accueil des collégiens. Cette action consiste en la mise en place d'actions de suivi et d'accompagnement de collégiens en rupture scolaire qui, placés au sein d'un groupe de six à douze élèves, bénéficient de l'appui de représentants des administrations compétentes,

dont la direction des services départementaux de l'éducation nationale, la direction départementale de la protection judiciaire de la jeunesse et la direction départementale de la cohésion sociale.

Au cours de l'année scolaire 2012-2013, 72 élèves au total ont bénéficié de ce dispositif.

En 2013, l'accent a été mis sur un nouveau module intitulé « le parcours individualisé dérogatoire » qui permet à un élève de 3ème ou de 4ème de rester mobilisé sur les apprentissages scolaires tout en consacrant un temps plus important à la préparation de son projet d'orientation. Grâce à l'aménagement de son temps scolaire et à l'appui de tuteurs pédagogiques et éducatifs, cet élève a la possibilité de suivre une formation dans une entreprise ou dans un lycée professionnel pendant une période déterminée, s'il le souhaite.

Dans le département du Calvados, les **enfants nouvellement arrivés en France** ont été accueillis dans les conditions suivantes :

- 45 écoliers ont été reçus dans les écoles du secteur primaire ;
- 40 collégiens ont été inscrits dans les deux classes allophones du département, soit le collège Guillaume de Normandie à Caen et le collège Nelson Mandela à Hérouville Saint-Clair ;
- 38 adolescents de plus de seize ans ont bénéficié d'un accueil sur la plateforme du lycée Allendé d'Hérouville Saint-Clair qui a pour vocation, outre d'enseigner aux nouveaux arrivants l'apprentissage accéléré de la langue française, de leur prodiguer une initiation sur le système éducatif et les institutions françaises.

Au cours de l'année scolaire 2012-2013, 112 enfants du voyage ont été scolarisés par le centre national d'enseignement à distance (CNED).

La mise en place de la réforme sur les nouveaux rythmes scolaires dans le département du Calvados

En 2013, 38 communes ont mis en place la réforme sur les rythmes scolaires instituée par le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013.

16 702 élèves au total sont concernés par l'instauration de cette nouvelle semaine de 4,5 demi-journées incluant le mercredi matin. Aucune commune n'a présenté de demande de dérogation en vue du choix du samedi matin à la place du mercredi matin.



Photo de J. Tack Ville de Caen - la revue CAEN MAG

Sur ces 38 communes qui ont adopté la réforme sur les rythmes scolaires en 2013, 26 ont transmis un projet éducatif territorial. Treize conventions ont ainsi été transmises à l'État pour approbation et signature.

Plus de 90 % des enfants ont participé avec assiduité aux activités péri-scolaires proposées par les communes.

Tous les dossiers de demande des communes qui souhaitent bénéficier d'un financement du fonds d'amorçage ont été reçus et examinés. Un premier versement a été effectué au mois d'octobre 2013 pour un montant total de 333 383,33 euros. Il s'agit du tiers du montant total des dotations demandées. Le solde devrait être attribué au cours de l'année 2014.

### ■ Les actions en faveur de la jeunesse et des sports

La DDCS a poursuivi en 2013 son action en faveur de l'amélioration de la qualité de l'**accueil des mineurs** dans les établissements collectifs. Trente-cinq visites ont été réalisées par des conseillers et des formations ont été prodiguées à raison de dix journées sur l'année. Grâce à son action auprès des organisateurs, 73 sites sont inscrits aujourd'hui dans une démarche de charte-qualité.

Dans la perspective d'un changement de gouvernance de cette charte-qualité, des associations et des fédérations d'éducation populaire ont été sollicitées en vue de conduire, auprès des services de l'État, une réflexion constructive. Par ailleurs, un partenariat pourrait être créé avec les services du conseil général et la mutualité sociale agricole en vue de la recherche de nouveaux financements et de nouveaux objectifs.

En matière de **vacances adaptées organisées** qui concernent spécifiquement les personnes handicapées majeures, la DDCS a réalisé trois inspections en présence de deux inspecteurs de l'action sanitaire et sociale et d'une conseillère de l'éducation populaire et de la jeunesse.

Dans le domaine de l'**éducation physique et sportive**, la DDCS a poursuivi avec détermination son action en faveur de la vérification du respect de la réglementation afférente à la protection de l'utilisateur. En particulier, 57 contrôles d'établissements d'activités physiques et sportives ont été effectués tout le long de l'année 2013, et une attention toute particulière a été portée aux centres équestres, aux salles de remise en forme et aux clubs de plongée.



Photo du Magazine REFLETS - J.F. Hamon

Deux cent trente sept cartes professionnelles d'éducateurs sportifs ont été délivrées et trois sessions d'examen du brevet national de sauvetage et de secours aquatique ont été organisées.

La **politique éducative** a également fortement mobilisé la DDCS. En effet, outre l'aide et les conseils apportés aux services de l'éducation nationale et aux élus pour la concrétisation de la réforme sur les rythmes scolaires, un soutien financier a été accordé aux associations accueillant les enfants et les jeunes dans les quartiers, en particulier à Caen, nonobstant la diminution des crédits alloués. 28 400 € ont ainsi été attribués en faveur des actions consacrées à la jeunesse.

# L'État

assure la protection des populations

La sécurité des personnes, qu'il s'agisse de la santé des citoyens, de la sécurité alimentaire et sanitaire, de la qualité de l'environnement, ou de la protection contre les risques naturels et technologiques, constitue une mission essentielle de l'État.

## La protection du consommateur

### ■ La sécurité alimentaire

La Direction départementale de la protection des populations exerce une mission majeure dans le domaine de la sécurité alimentaire des consommateurs. C'est à ce titre qu'elle participe activement aux différentes campagnes de surveillance et de contrôle des denrées alimentaires promues au niveau national.

Dans ce cadre, de nombreux contrôles ont été réalisés par la DDPP au cours de l'année 2013 dans les différents secteurs alimentaires afin de veiller au strict respect de la législation et des règlements sanitaires applicables aux denrées alimentaires.

Ainsi, :

- dans la filière pêche et coquillage, 203 contrôles sanitaires ont été réalisés ;
- dans la filière restauration collective, 175 contrôles ont été effectués au sein des établissements de restauration collective ;
- dans la filière lait et produits laitiers, 66 inspections sanitaires ont été conduites dans les établissements de vente ou de production ;
- dans la filière viande et produits à base de viande, 56 contrôles sanitaires ont été opérés dans les 49 ateliers agréés ;
- dans la filière établissements d'abattage de volailles, 125 contrôles ont été menés dans les établissements d'abattage de volaille ;
- dans la filière fruits et légumes, 6 procès-verbaux ont été dressés pour défaut ou pour application imparfaite de la réglementation applicable à l'étiquetage ;
- dans la filière agriculture biologique, secteur particulièrement sensible, quelques abus ont été constatés concernant l'utilisation du terme « bio » ;
- dans la filière cidricole et vinicole, 131 contrôles et 52 prélèvements ont été réalisés ;
- dans la filière remise directe, 658 contrôles ont été exécutés.

En particulier, l'épisode de la substitution de la viande de cheval à la viande de boeuf sur quelques sites alimentaires, qui a été au coeur des médias pendant



plusieurs semaines, à provoqué une alerte nationale. Suite à cette alerte, des opérations de contrôle ont été conduites afin de déceler les infractions susceptibles d'avoir été commises en la matière au sein du département. Dans ce cadre, 15 contrôles ont été réalisés dans le Calvados au niveau des ateliers de production et 32 contrôles au niveau des points de distribution.

#### ■ La sécurité des produits industriels

Conformément aux instructions de la Directive nationale d'orientation 2013 de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes du Ministère de l'économie et des finances, 368 contrôles ont été effectués afin de vérifier l'innocuité de produits non alimentaires et de prestations de services.

En outre, 17 contrôles de la première mise en marché ont été opérés dans des secteurs particulièrement sensibles, notamment la cosmétique, les produits chimiques, les jouets. 28 prélèvements ont été effectués au cours de l'année dans le cadre de ces vérifications.

## La protection des animaux et la lutte contre les épidémiologies

#### ■ La détection des maladies épizootiques



© fr.wikipedia.org

Une des missions majeures de la DDPP consiste à lutter contre les maladies épizootiques, en particulier contre les maladies les plus contagieuses qui risquent d'affecter plusieurs espèces.

A ce titre une surveillance toute particulière est exercée à l'encontre de la tuberculose. Ainsi, au cours de l'année 2013, la DDPP a conduit avec la plus grande vigilance des actions de surveillance et de contrôle au sein des cheptels.

Dans le cadre de ces contrôles, un foyer de tuberculose bovine a été identifié dans le Calvados au mois de décembre 2013. Ce foyer fait actuellement l'objet d'une surveillance toute particulière. Deux arrêtés préfectoraux de mise en surveillance ont par ailleurs été prescrits.

Les vétérinaires de la DDPP se sont également attachés à suivre l'évolution d'un certain nombre de maladies ou d'agents pathogènes présentant un haut degré de gravité. Ces contrôles ont porté plus particulièrement sur les maladies de la fièvre catarrhale ovine, de l'encéphalopathie spongiforme bovine, de la tremblante et de la rage, mais ils n'ont donné lieu à aucun résultat positif.

Le bien-être animal et la lutte contre la maltraitance figurent également au nombre des préoccupations majeures des services de l'État.

C'est ainsi que 23 bovins, 7 équins et 3 animaux de l'espèce canine qui posaient des problèmes importants de santé ont fait l'objet d'un examen attentif de la part de la DDPP qui s'est efforcée de trouver les solutions appropriées. Par ailleurs, 6 procès-verbaux ont été établis à l'encontre de propriétaires d'animaux en divagation.

72 inspections ont en outre été réalisées en 2013 au sein d'élevages ou autres lieux de détention de chiens et de chevaux.

Des directives européennes concernant la mise aux normes des élevages porcins au titre du bien-être animal, transcrites dans le droit français en 2003, ont imposé aux éleveurs de plus de dix truies de mettre aux normes leurs exploitations avant le 31 décembre 2012. La DDPP a veillé au respect de ces textes qui concernaient 44 ateliers dans le Calvados.

Enfin, 44 inspections ont été réalisées dans le cadre des opérations « alimentation vacances » (OAV) dans le but d'assurer un contrôle permanent sur les élevages ou animaleries abritant des chiens, des chats ou des chevaux.

#### ■ La mortalité des huîtres

Les huîtres sont toujours sous haute surveillance dans le Calvados et les initiatives se développent pour parvenir à découvrir les origines du phénomène qui entraîne la surmortalité des naissains d'huîtres dans les exploitations ostréicoles de la baie des Veys.

En particulier, après trois ans de travaux, le centre de référence sur l'huître (CRH) qui regroupe à Caen tous les acteurs de la filière ostréicole régionale a mis en place un protocole pour réduire la mortalité des naissains. Ces actions se concrétiseront notamment par la certification des naissains et leur isolement dans des zones sanctuaires avant leur réintroduction dans les parcs ostréicoles à partir de la deuxième année. Les premières expériences menées à Cricqueville en Bessin par le professeur Michel Mathieu de l'université de Caen ont d'ores et déjà permis de réduire la mortalité des huîtres dans la proportion de 20 %. Le développement de ces bassins à naissain pourrait voir le jour dans le cadre du schéma régional de développement de l'aquaculture marine prévu pour la fin de l'année 2014.

Par ailleurs, un programme de recherches est en cours pour sélectionner les huîtres résistantes au virus et parvenir à créer des souches capables de fournir les futurs géniteurs.

#### ■ La surveillance de la pêche à la coquille Saint-Jacques

La DDTM a continué en 2013 à activer les dispositifs mis en place en 2012 pour la lutte contre la contamination de la coquille Saint-Jacques par l'Amnésie shellfish poison (ASP) au sein de l'ensemble de la baie de Seine.

La gestion de ces dispositifs de contrôle, en lien avec les services de la Marine nationale, la brigade de surveillance du littoral, la direction régionale des douanes, la gendarmerie maritime, ainsi que les tribunaux de grande instance de Caen et de Lisieux, a fortement mobilisé la DDTM et la DDPP en 2013. 45 procès-verbaux au total ont été établis pour sanctionner la pêche de coquilles Saint-Jacques en zones interdites. Des sanctions lourdes, allant d'une à plusieurs semaines de suspension de licence communautaire, avec des amendes de 1 500 € à 5 000 €, ont été prononcées à l'encontre de professionnels en faute. Dix navires ont également été saisis.

Ces efforts ont été fructueux et un important recul de la contamination a pu être constaté en 2013. Néanmoins un renforcement des dispositifs de contrôle a été observé lors de cette campagne 2013-2014 afin de ne pas relâcher le niveau de vigilance.

## Le CHU

Le 5 décembre 2013, la Ministre des affaires sociales et de la santé, Marisol TOURAINE, a officiellement confirmé l'engagement de l'État quant à la construction d'un nouveau CHU. Un tout nouvel hôpital pourra ainsi être réalisé, ce qui permettra d'assurer l'accueil et le traitement des patients dans de meilleures conditions, et de confirmer la vocation de cet établissement à jouer un rôle de premier plan dans le domaine de la recherche médicale, notamment la lutte contre le cancer. Par ailleurs, pour assurer la pérennité de la qualité du service dans l'établissement actuel pendant la période d'exécution des travaux de reconstruction, l'État s'est engagé à financer, à hauteur de 52,5 millions d'euros, les travaux urgents et indispensables au maintien d'une offre de soins de qualité.



Photo F. Decaens – Ville de Caen- Revue CAENMAG

## Les plans de prévention des risques et la lutte contre les risques de submersion marine

■ La DDTM a poursuivi en 2013 les actions qu'elle a engagées les années précédentes pour faire progresser l'élaboration des plans de prévention des risques (PPR) naturels, miniers et technologiques qui ont vocation à délimiter les zones soumises à un risque identifié et à réglementer les activités exercées au sein de leur périmètre.

- Pour les plans de prévention des risques naturels, le Calvados comptait au total à la fin de l'année 2013 :

- 4 PPR «inondation» dont 1 en cours de révision : le PPR «inondation» de la basse vallée de la Touques ;
- 5 PPR «mouvements de terrain» dont 1 en cours d'élaboration et 1 en cours de révision ;
- 2 PPR littoraux en cours d'élaboration ;
- 3 PPR miniers dont 2 en cours d'élaboration ;
- 3 PPR technologiques dont 1 en cours d'élaboration.

■ La mise en place des plans de prévention des risques technologiques dans le département du Calvados se poursuit également avec assiduité.

A ce titre, le PPRT lié aux activités de la société EPC (ex société Nitro Bickford), qui concerne le territoire de la commune de Boulon, a été approuvé au mois d'avril 2013.

L'élaboration du PPRT propre aux activités de la société Dépôt Pétrolier Côtier (DPC), dont le périmètre s'étend sur les communes de Caen, Mondeville et Hérouville-Saint-Clair, a donné lieu à l'établissement d'un projet de règlement en concertation avec les élus et les autres partenaires impliqués. Ce projet intègre notamment les études de vulnérabilité et les études foncières des bâtiments situés dans les zones inconstructibles ainsi que les mesures proposées par l'exploitant pour réduire les risques identifiés.

La lutte contre les risques de submersion marine constitue toujours une mission importante de la DDTM. Celle-ci vient d'achever le classement des digues et des barrages recensés en 2011.

Au mois de juillet 2013, la DREAL, après avoir effectué la mise à jour de la cartographie des zones situées sous le niveau marin, sur la base des cotes des marées centennales fournies par le service hydrographique et

océanographique de la Marine et des mesures topographiques du littoral bas-normand, a procédé au «porter à connaissance» de ce document.

L'État a réalisé en 2013 des travaux destinés au maintien du profil d'équilibre de l'Orne et à son bon état sur le plan écologique. Ces travaux, dont le montant total s'élève à 120 K€, ont consisté en la mise en place à Colombelles de «peignes», c'est-à-dire d'ouvrages constitués d'un amas de branches enchevêtrées et de terre, maintenus par un grillage fixé à des pieux.



## La qualité de l'eau

### ■ Les eaux de baignade

En 2013, le bilan de la qualité des eaux de baignade s'est révélé satisfaisant. En effet,

- 17 points de contrôle ont été classés en catégorie «excellente»
- 18 points de contrôle ont été classés en catégorie «Bonne»
- 3 points de contrôle ont été classés en catégorie «Suffisante».

Ce bilan de la saison 2013 confirme ainsi la tendance favorable observée depuis les dernières années. Les efforts en matière d'assainissement expliquent vraisemblablement pour une large part cette amélioration.

### ■ Les eaux de distribution

L'ARS a en charge le contrôle sanitaire de 308 captages et 266 unités de distribution. Dans ce cadre, cette administration a opéré 4 551 prélèvements et analyses en 2013.

Seulement 0,89 % de ces prélèvements ont donné lieu à des résultats non conformes au regard des critères afférents à la bactériologie.

Les deux projets de construction d'une nouvelle station de traitement d'eau potable à Louvigny et à Honfleur ont fait l'objet d'un suivi très rigoureux par l'équipe de la cellule «eau».

Les études qui ont été engagées en 2012 pour identifier l'origine des quelques traces de Thallium décelées dans les eaux des forages exploités par le syndicat de production Sud Calvados ont été poursuivies. Elles ont conclu à une origine naturelle du Thallium dans les eaux pompées.

Trois procédures portant sur 33 puits de captage ont abouti, en 2013, à la prescription d'un arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique. En particulier la procédure engagée pour l'instauration de périmètres de protection autour des sources de Moulines a donné lieu à une réflexion approfondie. Un comité local d'information et de concertation rassemblant les élus ainsi que des représentants des propriétaires et des exploitants agricoles, co-présidé par l'État et la ville de Caen, a été mis en place au début de l'année 2013. Ce comité s'est réuni trois fois au cours de l'année et de nombreux

échanges et négociations ont eu lieu entre les différents acteurs concernés, au regard notamment de la nouvelle charte départementale relative à la mise en place des périmètres de protection, adoptée au mois de novembre 2012. A l'issue de cette réflexion, l'arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique a été signé le 19 décembre 2013 par le préfet du Calvados.



## Les installations classées pour la protection de l'environnement

En 2013, les services en charge de l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) ont mené une activité soutenue.

■ En effet, pour les activités relevant de l'Unité Territoriale du Calvados de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), il existe au total dans le département du Calvados, 258 établissements soumis au régime de l'autorisation et 40 établissements soumis au régime de la déclaration.

Pour l'année 2013 :

- 10 arrêtés préfectoraux d'autorisation ont été prescrits ;
- 12 arrêtés préfectoraux ont été pris pour formuler des prescriptions complémentaires ;
- 2 récépissés ont été délivrés pour l'enregistrement d'activités soumises au régime de la déclaration.

L'autorisation accordée pour la modification des activités exercées par la coopérative d'Isigny-sur-Mer et l'exploitation, sur le même site, d'une nouvelle usine de déshydratation de lait infantile dénommée « ISIACTION », mérite tout particulièrement d'être signalée.

Par ailleurs, en 2013 les opérations de confinement des déchets de résidus de broyage automobiles qui avaient été déposés par l'établissement Guy Dauphin Environnement sur le site de Soumont-Saint-Quentin ont été achevées.

■ Pour les activités relevant de la direction départementale de la protection des populations (DDPP), il existe dans le Calvados environ 106 établissements soumis au régime de l'autorisation et 1 374 établissements soumis au régime de la déclaration. Il s'agit essentiellement d'élevages de bovins, de porcins, de volailles ou de chiens, ainsi que d'industries agroalimentaires.

Pour l'année 2013 :

- 111 arrêtés préfectoraux d'autorisation ont été prescrits ;
- 13 arrêtés préfectoraux ont été pris pour formuler des prescriptions complémentaires ;
- 1 464 récépissés ont été délivrés pour l'enregistrement d'activités soumises au régime de la déclaration.

Deux dossiers en cours d'instruction ont nécessité une attention toute particulière :

- une activité d'élevage de poissons en eau de mer soumise à autorisation, située en zone littorale, au nord-ouest du département ;
- l'extension d'une activité de production d'aliments pour chiens et chats implantée à Vire, l'exploitant souhaitant pouvoir augmenter le tonnage de son usine en 2015. Ce projet doit s'accompagner du recrutement de 200 personnes dans les cinq années à venir.



# L'Etat

est le garant de la sécurité et de la démocratie

## La lutte contre la délinquance

**Le bilan 2013 de la délinquance est légèrement en baisse.** Il est présenté avec une typologie d'indicateurs mise en place depuis avril 2010. Ces indicateurs sont ceux de l'observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) :

- les atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) : homicides, violences physique, menaces, atteintes aux mœurs, actes contre la famille et l'enfant...
- les atteintes aux biens (AAB) : vols, cambriolages, dégradations,...
- les escroqueries et infractions économiques et financières (EIFE) : escroqueries, faux, contrefaçons, banqueroute, abus de confiance, ... auxquels s'ajoute celui des infractions révélés par l'action des services (IRAS).

Le nombre de faits constatés par les services de la police et de la gendarmerie dans le Calvados :

- Évolution sur un an : - 0,15 %
- Évolution sur 10 ans : - 26,14 %

### Les taux d'élucidation par agrégats :

- Atteintes volontaires à l'intégrité physique : 59, 12 %
- Atteintes aux biens : 17,64 %
- Escroqueries et infractions économiques et financières : 48,20 %

Le taux d'élucidation est le rapport entre les faits constatés et fait élucidés sur une année.

### **Le Plan départemental de lutte contre les cambriolages et les vols à main armée**

Le Préfet du Calvados a présenté devant la presse le 12 décembre 2013 le plan départemental de lutte contre les cambriolages et les vols à main armée.

Ce plan repose sur trois axes :

- accentuer l'occupation dissuasive du terrain,
- une action judiciaire rénovée et renforcée,
- développer les partenariats et renforcer la prévention.

Deux actions sont en cours :

- expérimentation sur 3 communes du dispositif de lutte contre les cambriolages et les vols à main armée
- mise en place du dispositif « alertes commerces » en lien avec les chambres de commerces et d'industries du département.

**Le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD)** est un fonds créé par la loi du 5 mars 2007 qui permet de financer des actions de



prévention de collectivités territoriales et d'associations selon les priorités fixées par le plan départemental.

En 2013, ces crédits, d'un montant de 260 860 €, ont financé 41 projets.

■ En terme de **vidéoprotection**, 365 dossiers ont été examinés par la commission départementale des systèmes de vidéoprotection en 2013 se répartissant ainsi :

- 240 nouvelles autorisations
- 66 modification d'installations
- 55 renouvellements d'autorisations

■ **La sécurité routière : des résultats très encourageants ont été enregistrés en 2013. Le nombre de tués est le plus bas jamais constaté.**

Après plusieurs années de tendance à la baisse, les trois indicateurs de l'accidentalité (accidents, tués et blessés) sont en baisse en 2013.

Les 3 causes principales d'accidents corporels sont le refus de priorité, la vitesse et l'alcool.

#### Une baisse du nombre des accidents, des tués et des blessés

	2012	2013	Évolution
Accidents	429	411	-4,19%
Tués	39	26	-33,33%
Blessés	597	492	-17,50%

De très nombreuses actions de prévention ont été menées en 2013 par la cellule sécurité routière et l'ensemble de ses partenaires (forces de l'ordre, associations, collectivités locales, intervenants départementaux de sécurité routière, établissements scolaires, entreprises, etc) dans le cadre du plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR).

De nombreuses actions s'inscrivent dans la durée et sont reconduites :

- le permis piéton,
- la piste de la prévention routière,
- l'opération «1000 jeunes conducteurs»,
- les reconstitutions d'accidents,
- la participation de la sécurité routière aux journées de défense et de citoyenneté (JDC) qui permettent de sensibiliser les jeunes par l'intervention, durant une heure, d'un intervenant de sécurité routière,
- la distribution d'éthylotests, dans de nombreuses villes du département, assurée par les associations partenaires à l'occasion des fêtes de fin d'année. La semaine des usagers vulnérables en mai, a permis de sensibiliser les plus fragiles aux risques routiers.

En collaboration avec les collègues et les services assurant les transports scolaires, un module a été réalisé avec le conseil général du Calvados, l'Inspection Académique, la police, la gendarmerie et les pompiers afin de proposer des actions de sensibilisation aux élèves des classes de sixième. Cette action se développera et se poursuivra en 2014.

La sécurité routière a participé :

- à la nuit de l'orientation en février,
- à la journée de la sécurité au mois d'octobre,
- au Salon de l'Étudiant en décembre.

Ces participations ont permis de rencontrer de nombreux usagers cette année encore.

En 2013, de nombreuses actions ont porté sur la prévention des risques liés à la conduite après consommation d'alcool et/ou de stupéfiants campagnes de communication, diffusion d'outils d'information, interventions auprès de tous publics : les jeunes, dans les entreprises et auprès de seniors.

## Les services de l'État dans la gestion des crises et des grands événements

### ■ Planification ORSEC et exercices

Le service interministériel de défense et de protection civile (SIDPC) a coordonné la rédaction de plusieurs plans du dispositif ORSEC départemental telles que le plan Transports de Matières Radiologiques (TMR) et le plan inondation et submersion marine.

En application de la circulaire ministérielle du 13 décembre 2012 relative à la planification des exercices d'urgence nucléaire et radiologique, la préfecture du Calvados a organisé, le jeudi 5 décembre 2013, un exercice TMR simulant un accident de la circulation impliquant deux véhicules dont l'un transportant des matières radiologiques. Cet exercice a notamment permis de tester la mise en œuvre du plan de secours spécifique ainsi que les procédures de prise en charge de victimes susceptibles d'être contaminées ainsi que la réalisation et la remontée de mesures de radioactivité.

L'exercice a impliqué une centaine de personnels issus de nombreux services (Préfecture, DDSP, SDIS, SAMU 14, CHU de Caen, Parquet de Caen, ASN, IRSN, DDTM, DMD et ARS) placés sous l'autorité du Préfet du Calvados qui a dirigé les opérations de secours depuis le COD.

Un exercice de secours SATER (sauvetage aéro-terrestre) a également été réalisé le mardi 11 juin 2013. Il avait pour objectif la localisation et le secours par tout moyen aérien, terrestre et radioélectrique d'un avion disparu dans l'espace aérien du Calvados.

### ■ Plan Communal de Sauvegarde - PCS

Grâce à l'important travail de sensibilisation réalisé par le SIDPC et les sous-préfectures, 10 nouveaux PCS ont été validés pour atteindre un total de 57 (+ 21 %). Sur les 78 communes soumises à cette obligation, 38 en sont désormais dotées, soit 48,7%.

### ■ Gestion des crises et des grands événements

Au cours de l'année 2013, le Centre Opérationnel Départemental (COD) a été activé pendant 10 jours.

En mars, le COD a été activé durant six jours et 5 nuits afin de coordonner l'action des différents services impliqués dans la gestion de l'épisode neigeux exceptionnel qu'a connu le département du Calvados. Le COD a de nouveau été activé durant la soirée et une partie de la nuit du 22 juillet suite à un orage particulièrement violent ayant frappé Caen et ses environs.



photo revue CAENMAG-F. Decaens

Enfin, après un important travail de concertation entre les différents partenaires sur le dispositif de sécurité, un poste de commandement opérationnel a été installé dans le cadre du Festival de Beuregard (du 5 au 7 juillet 2013) afin de garantir la sécurité des 30 000 festivaliers.

### ■ La préparation des grands événements devant se dérouler en 2014

Les services de l'État ont engagé en 2013 les démarches nécessaires pour la préparation des trois événements de renommée mondiale qui vont se dérouler en Basse-Normandie en 2014 : le 70<sup>ème</sup> anniversaire du Débarquement et de la bataille de Normandie, les Jeux Équestres Mondiaux et les championnats du monde de kayak-polo.

Dans cette perspective, le préfet a confié au service départemental de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre du Calvados la création et l'animation d'une mission régionale « État-région » portant sur la préparation du 70<sup>ème</sup> anniversaire du Débarquement et de la bataille de Normandie.

Un comité régional, co-pilotée par l'État et la Région et composé des représentants des services de l'État, d'élus, ainsi que de représentants de l'ensemble des acteurs des trois départements de la région Basse-Normandie, a été chargé de la préparation de toutes les manifestations qui seront organisées à l'occasion de cette commémoration du 70ème anniversaire du Débarquement. Ce comité régional a été installé le 4 avril 2013 par Monsieur Kader ARIF, Ministre chargé des anciens combattants. Il s'est réuni depuis régulièrement en formation plénière ou en formation restreinte.

Un comité de coordination pour la sécurité de ce grand événement, co-animé par le directeur de cabinet du préfet et le procureur général de la République, a été émis en place afin de définir les mesures à prendre pour veiller à la sécurité de toutes les personnes qui assisteront aux manifestations.

Un site Internet consacré à l'organisation et au déroulement des différentes cérémonies : «[www.le70eme-normandie.fr](http://www.le70eme-normandie.fr)» a été spécialement créé. Des comptes Facebook, Twitter et Instagram ont également été mis en place sur ce thème du 70ème anniversaire du Débarquement et de la bataille de Normandie.

L'organisation des jeux équestres mondiaux a été confiée au groupement d'intérêt public « Normandie 2014 » qui rassemble des représentants de l'État, de la région Basse-Normandie, des conseils généraux des trois départements bas-normands, de la ville de Caen et des collectivités territoriales concernées. Un comité régional rassemblant l'ensemble des acteurs publics a été mis en place afin d'animer et de mobiliser l'action de tous les partenaires. Ce comité sera chargé notamment de veiller à la bonne cohésion des initiatives de chacun pour la labellisation des projets et pour les financements.

Le préfet de région a confié par ailleurs au directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Basse-Normandie, par courrier du 28 janvier 2013, une mission de pilotage et de coordination des services de l'État pour ces jeux équestres mondiaux.

## Les services de l'État assurent le respect des lois et des libertés publiques et veillent au bon fonctionnement de la démocratie

### ■ Le contrôle de légalité et le contrôle budgétaire

Au cours de l'année 2013, la préfecture a reçu 27 445 actes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ainsi que du Conseil Général, du Conseil Régional, du SDIS et des offices publics HLM. Ce nombre est en nette hausse par rapport à l'année 2012 (23 816 actes, soit + 15 %) et concerne surtout le domaine des marchés publics et les actes divers. Il a été également destinataire de 5 513 actes dématérialisés par l'application ACTES, soit une légère augmentation de 1,8 % par rapport à 2012 (5 413 actes).

3 850 actes prioritaires ont fait l'objet d'un examen :

- en commande publique : 1 557 actes prioritaires sur 3 720 reçus en global,
- en fonction publique territoriale : 447 sur 2 027,
- en urbanisme : 277 sur 8 849,
- en autres actes : 1 569 sur 12 849.

330 interventions ont été comptabilisées sous forme de lettres d'observation, d'entretiens téléphoniques ou autres. Parmi ces interventions, 272 lettres d'observations ont été signées. Enfin, deux déferés ont été déposés en 2013 devant le tribunal administratif de Caen. Ce tribunal a prononcé 4 annulations. Le préfet s'est désisté sur une procédure.

S'agissant du contrôle budgétaire :

- Total d'actes budgétaires reçus : 7 701
- Total d'actes budgétaires contrôlés : 2 397

Le taux de contrôle des actes budgétaires s'établit à 31 % pour l'année 2013. Les actes sont reçus en préfecture et sous-préfectures de Lisieux, Bayeux et Vire. En revanche, le contrôle est exercé à la préfecture.

### ■ Les élections

Ce bureau organise toutes les consultations électorales politiques et socio-professionnelles en veillant à la régularité et à la sincérité des scrutins et fait également respecter plusieurs dispositions législatives et réglementaires concernant notre vie en société (associations loi 1901, institution des jurys d'assises, expulsions locatives, agents immobiliers, etc.).

Au cours de l'année 2013, le bureau des libertés publiques n'a pas organisé de scrutins politiques importants mais un scrutin professionnel, celui des représentants des chambres d'agriculture. Par ailleurs en 2013, 13 élections municipales complémentaires ont été organisées.

#### Activité sur 6 ans :

2008	2009	2010	2011	2012	2013
10	11	13	10	16	13

Comme chaque année, la gestion des listes électorales a nécessité la rédaction et la diffusion de plusieurs instructions aux maires ainsi que le contrôle du travail des commissions communales. Le concours de l'État aux collectivités locales pour le bon fonctionnement de la démocratie s'est élevé à 9 155 € (frais d'assemblée électorale, achat d'urnes et frais de radiation des listes électorales).

2008	2009	2010	2011	2012	2013
274 552,88 €	93 999,85 €	NC	93 506 €	370 557 €	9 155 €

### ■ Les associations

La cellule associations regroupe depuis l'été 2011 le greffe des associations du département du Calvados (transfert des arrondissements de Bayeux, Lisieux et Vire jusqu'à lors tenus par les sous-préfectures sur Caen). Plus de 752 courriers ont été envoyés pour dossiers incomplets.

### ■ La réforme des collectivités territoriales

Le département est aujourd'hui intégralement couvert par des Établissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre. (EPCI)

Au 1er janvier 2013, les communes de Ouistreham, Colleville-Montgomery et Saint André sur Orne ont été rattachées à la communauté d'agglomération Caen la mer. La commune de Carcagny a été rattachée à la communauté de communes du Val de Seullès.

Par ailleurs, la communauté de communes des Rives de l'Odon a fusionné avec la communauté d'agglomération Caen la mer. La communauté de communes de Moyaux Porte du Pays d'Auge a fusionné avec la communauté de communes de Lisieux Pays d'Auge. Le département est dorénavant couvert par 36 communautés de communes et une communauté d'agglomération.

### ■ La délivrance des titres

#### Cartes grises et certificats provisoires d'immatriculation

Avec le nouveau système d'immatriculation des véhicules (SIV) mis en place en 2009, les garages habilités peuvent dorénavant effectuer certaines opérations d'immatriculation sous le contrôle du préfet. A ce jour, plus de 260 garages sont habilités.

#### Nombre de titres établis :

2009	2010	2011	2012	2013
119465	91294	87814	79073	68750

#### Permis de conduire

11 217 candidatures aux examens (1ère demande) ont été enregistrées en 2013, soit une augmentation de 11,56% (10 054 en 2012).

24 028 permis de conduire ont été édités au cours de l'année 2013 (baisse de 5,20 %). Toutefois la mise en œuvre du nouveau permis sécurisé le 16 septembre 2013 a généré un stock de dossiers en fin d'année (1232) qui vient tempérer cette diminution.

2009	2010	2011	2012	2013
27997	25122	26700	25346	24028

## Le nouveau permis de conduire sécurisé

Le projet FAETON trouve son origine dans la 3ème directive européenne (2006/126/CE), du 20 décembre 2006 relative aux permis de conduire dont le but est d'harmoniser le format et les règles de gestion de ce titre au sein de l'Union européenne. La directive prévoit plusieurs dispositions qui apporteront de profonds changements sur le permis de conduire proprement dit mais aussi dans la gestion des droits à conduire au niveau national. Elle poursuit trois objectifs majeurs :

- 1° la lutte contre la fraude : la troisième directive vise à remplacer les modèles de permis de conduire existants par un modèle de titre unique sous forme de carte plastifiée au format carte bancaire ;
- 2° la garantie de la libre circulation : l'unification du modèle du permis de conduire permettra de faciliter la circulation entre les États membres en simplifiant notamment les contrôles routiers ;
- 3° l'amélioration de la sécurité routière : la troisième directive introduit une nouvelle catégorie de permis de conduire : celle qui est nécessaire à la conduite des cyclomoteurs ayant une vitesse supérieure à 25 km/h par construction et les quadricycles légers à moteur.

Ce nouveau titre sécurisé est délivré depuis le 16 septembre 2013. Cependant les permis de conduire rose cartonnés restent valables jusqu'au 19 janvier 2033.

## Visites médicales - validation des permis de conduire

Le secrétariat des visites médicales a traité 3 586 examens (+ 7,01%) en commission primaire (3351 en 2012), 178 examens psychotechniques (- 52,02 % avec 371 examens en 2012) et 178 cas d'inaptitude ont été relevés (+ 2,89% avec 173 cas en 2012). Le nombre de séances de la commission primaire de l'arrondissement de Caen est passé de 189 en 2012 à 262 en 2013 (+36,62%). 7 447 visites ont été passées en 2013 chez les médecins de ville agréés contre 6672 en 2012 (+11,61%).

La réforme des visites médicales en septembre 2012 permet à un certain nombre d'usagers d'effectuer des visites chez un médecin agréé hors commission médicale.

En outre, la commission médicale primaire de Caen a récupéré la compétence des visites médicales pour les infractions liées à l'alcool et aux stupéfiants qui relevaient auparavant de la compétence des sous-préfectures.

## CNI-Passeports

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Évolution 2013/2012
Passeports	23180	18058	21035	22086	23798	25196	+5,87%
CNI CAEN	35148	38851	40400	37294	36554	36787	+0,64%

## Service de l'Immigration et de l'Intégration

Le service de l'immigration et de l'intégration a mis en place des mesures pour améliorer l'accueil des usagers. Une refonte des méthodes de travail a été lancée pour accélérer le processus de prise de décision et de délivrance de titre. Des brochures informatives sont mis à disposition des demandeurs pour les aider à constituer leurs dossiers.



Revue Liberté-Publihebdo

## Nombre de titres de séjour remis :

2008	2009	2010	2011	2012	2013
4657	4292	3641	4309	4659	4435

En matière de naturalisation, 273 ont été prononcées par décret et 92 naturalisations ont été acquises par la voie du mariage. Le 8 octobre 2013, M. Jean-Bernard BOBIN, secrétaire général de la préfecture a présidé une cérémonie au cours de laquelle 91 personnes ont reçu leur décret de naturalisation.

## La mission prévention et lutte contre la fraude documentaire

Le développement de la lutte contre la fraude est une des priorités gouvernementales qui en raison de son ampleur et de sa gravité a nécessité en préfecture la création d'un poste à temps plein pour l'exercice de cette mission.

Aussi, pour répondre à la circulaire ministérielle du 11 janvier 2012, un poste de chargé de mission prévention et lutte contre la fraude a été créé en juin 2012 avec pour mission la mise en oeuvre d'un plan d'actions départemental contre la fraude documentaire et à l'identité, en collaboration avec les différents services de l'État, les collectivités territoriales et les partenaires sociaux.

Cette mission regroupe d'une part une mission d'audit, de conseil, d'information et de contrôle et d'autre part une mission d'expertise et de suivi des dossiers de fraude détectées quelque soit la nature du titre demandé (*carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire, certificat d'immatriculation, titre de séjour*).

Le volet formation a été déployé et 102 journées ont été organisées au profit de tous les agents des services de délivrance de titres. Du matériel de détection a par ailleurs été attribué à ces mêmes services.

La mission fraude a constaté un effet immédiat de ces formations sur les résultats des fraudes détectées.

## Évolution du nombre de fraudes, tous services confondus :

	2012	2013
Nombre de suspicion ayant fait l'objet d'une information au procureur	3	3
Nombre de fraude avérée ayant fait l'objet d'un signalement article 40 au Procureur	21	45
Nombre de détection de fraudes aux organismes sociaux	0	12

## Évolution du nombre de fraudes détectées par service :

	2012	2013
Titre de séjour	0	39
Permis de conduire	6	8
Carte d'identité - Passeport	15	10
Certificat d'immatriculation	0	7

Un agent ayant travaillé précédemment au service étranger a été affecté pour renforcer la mission fraude et seconder le référent fraude sur l'instruction des fraudes détectées relatives aux dossiers de demandes de titres de séjour.

Pour développer cette lutte contre la fraude et mettre en place des opérations de contrôle significatives dans tous les services concernés (contrôle des professionnels de l'automobile, contrôle des dossiers de duplicata de cartes d'identité...) et définir des actions conjointes avec les autres services qui œuvrent également dans cette lutte contre la fraude, la mission devra encore être renforcée, ou à défaut, elle devra prioriser les axes de travail.

# L'Etat

soutient un aménagement équilibré et durable des territoires

Le développement équilibré des territoires, dans le respect des objectifs d'égalité, de cohérence et de de préservation fixés par le Gouvernement, sont une préoccupation fondamentale pour les services de l'État.

## L'aménagement du territoire

### ■ Les documents d'urbanisme

Les services de la DDTM ont poursuivi et intensifié leur action en vue d'honorer les trois objectifs fixés par la Ministre de l'égalité des territoires et du logement :

- densifier en zone urbaine pour construire là où sont les besoins ;
- donner un coup d'arrêt à l'artificialisation des sols afin de préserver les espaces agricoles ;
- lutter contre l'étalement urbain.

- Le **schéma de cohérence territoriale (SCOT)** est un document de planification et d'urbanisme qui définit, pour une période de quinze à vingt ans, les grandes orientations d'aménagement pour un territoire déterminé englobant généralement plusieurs intercommunalités. Il assure ainsi la cohérence, au sein d'un même territoire, des politiques publiques conduites dans les domaines essentiels, notamment l'urbanisme, l'habitat, le développement économique, l'agriculture, le tourisme. Il permet en particulier d'obtenir, sur ce même territoire, la cohésion de tous les documents d'urbanisme : programmes locaux de l'habitat, plans de déplacements urbains, plans locaux d'urbanisme ou cartes communales.

Grâce aux actions conduites en la matière par la DDTM, le département du Calvados est aujourd'hui couvert par huit SCOT.

Cinq SCOT sont d'ores et déjà approuvés :

- le SCOT du Nord pays d'Auge ;
- le SCOT du Bessin ;
- le SCOT Caen-Métropole ;
- le SCOT du Sud pays d'Auge ;
- le SCOT du Bocage au Virois.

Trois SCOT sont encore en cours d'étude :

- le SCOT du pré-Bocage ;
- le SCOT de la Suisse normande ;
- le SCOT du pays de Falaise.

Le SCOT du Nord pays d'Auge et celui de Caen-Métropole ont également été mis en révision en 2013 pour prendre en compte les évolutions de la législation applicable en la matière.

- Les démarches engagées pour l'élaboration des **plans locaux d'urbanisme (PLU)** ont pareillement fortement mobilisé les services de la DDTM en 2013.



En effet, la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, qui a pour finalité de compléter et de renforcer les objectifs de développement durable, a laissé la possibilité aux collectivités d'achever les procédures d'élaboration des PLU en cours selon les dispositions antérieurement applicables, à la condition que ces PLU soient approuvés avant le 1er juillet 2013. Ces dispositions transitoires ont eu pour effet de créer un afflux important de procédures, de nombreuses communes ayant souhaité bénéficier de ce régime dérogatoire.

#### 42 PLU ont ainsi été approuvés en 2013.

Situation en 2013	PLU	PLU intercommunaux	Cartes communales
Prescrits	5	2	0
Porter à connaissance	4	0	0
Projets arrêtés	21	1	0
Avis de l'État	22	1	0
Approuvés	42	1	3

Ainsi, au 31 décembre 2013 la situation était la suivante :

- 284 communes, soit 40 %, possédaient un PLU approuvé ;
- 156 communes, soit 22 %, possédaient un POS approuvé ;
- 105 communes, soit 15 %, étaient dotées d'une carte communale approuvée,
- 161 communes, soit 23 %, n'avaient toujours pas de document d'urbanisme.
- 118 PLU, dont 6 PLU intercommunaux, et 14 cartes communales, sont en cours d'élaboration et devront prendre en compte les dispositions de la loi du 12 juillet 2010.

En 2013, la DDTM a assuré l'instruction des **demandes d'autorisation d'urbanisme** pour le compte de 413 communes. Du 1er janvier au 30 novembre 2013, 16 632 actes ont été instruits dans ce cadre par la DDTM.

Par ailleurs, un protocole d'accord a été signé au mois de décembre 2013 entre la communauté de communes de la Suisse normande et l'État pour l'instruction des autorisations du droit des sols.

La **commission départementale de la consommation des espaces agricoles**, mise en place au mois de juin 2011, qui est composée d'élus, de représentants de la profession agricole et de propriétaires fonciers ainsi que de délégués d'associations de protection de l'environnement, s'est réunie 9 fois en 2013. Elle a été amenée à émettre un avis sur 6 PLU et cartes communales ainsi que sur 58 demandes d'autorisation d'urbanisme.

#### ■ Le soutien à l'agriculture et aux milieux ruraux

- Après une progression rapide en 2012, le nombre d'**installations d'agriculteurs** dans le Calvados est demeuré à peu près constant, soit 59 installations en 2013 dont 60 % de producteurs laitiers et 15 % d'exploitants de grande cultures. Une croissance forte des installations de sociétés a été enregistrée, avec une augmentation de 76 % des installations érigées sous forme de sociétés et une augmentation de 24 % seulement des exploitations individuelles.

L'installation des jeunes agriculteurs a donc mobilisé l'attention des services de la DDTM ainsi que de leurs partenaires en 2013.

- La **politique agricole commune (PAC)** est actuellement constituée de deux piliers. Le premier de ces deux piliers comprend essentiellement les mesures de soutien aux marchés et aux revenus, notamment la protection à l'importation et les dépenses d'intervention sur les marchés ainsi que les aides animales. Le second pilier a pour vocation d'apporter un soutien financier en

favorable des mesures environnementales et de développement rural, et par ailleurs au bénéfice des installations. A ce titre, il finance les mesures agro-environnementales, la modernisation des exploitations, les mesures prises en faveur de la gestion des eaux et des sols, ainsi que les indemnités des exploitants en difficulté.

#### En 2013 :

- 123,4 M€ au total ont été attribués au titre du premier pilier de la PAC soit :
- 116 M€ d'aides surfaciques ;
- 7,4 M€ d'aides animales.

- 8,45 M€ ont été accordés au titre du second pilier de la PAC soit :

- 5,2 M€ d'aides aux installations ;
- 1,4 M€ d'aides pour la modernisation des exploitations ;
- 1,2 M€ au titre des mesures agro-environnementales ;
- 0,65 M€ d'indemnités compensatrices de handicap naturel.

- Les **événements climatiques exceptionnels** qui ont touché le département du Calvados au cours du mois de mars 2013, épisode neigeux, et au cours du mois de juillet perturbé par les orages, ont particulièrement affecté les exploitations agricoles.

Les pertes de cheptels, de récoltes et de matériels subies par les éleveurs, les pépiniéristes et les ostréiculteurs ont fait l'objet, le 21 octobre 2013, d'une reconnaissance en calamité agricole pour un premier montant de pertes estimé à 710 409 €. Un exploitant maraîcher a également déclaré des pertes suite au violent orage du 22 juillet.

Enfin, les producteurs de miel, qui subissent depuis deux années consécutives les conséquences de ce printemps pluvieux et des périodes de froid, vont disposer d'un fonds d'allègement des charges au titre des deux années 2012 et 2013. Ils vont pouvoir en outre déposer des demandes d'aides pour les pertes subies en 2012 prises en compte au titre du dispositif propre aux calamités agricoles.

- Les représentants des **chambres d'agriculture** ont été élus à la fin du mois de janvier 2013 pour une période de six ans. Ces élections ont été organisées par les services de la DDTM en liaison avec la préfecture.

Organismes consulaires, les chambres d'agriculture ont un rôle d'information et d'aide à l'endroit des agriculteurs. Leurs compétences ont été élargies aux questions afférentes à l'environnement, au développement territorial et rural, et à la croissance de la filière «forêt-bois».

La session d'installation de la nouvelle chambre d'agriculture s'est tenue le 21 février 2013 sous la présidence du préfet.

Invité par la chambre départementale d'agriculture du Calvados, le préfet Michel LALANDE a visité, le lundi 7 octobre 2013, la ferme de la Sapinière, exploitation agricole de MM. Michel et Philippe LEGALLOIS, située à Saint-Laurent-sur-Mer, en présence de M. Benoît LEMAIRE, sous-préfet de Bayeux, et de M. Michel LEGRAND, président de la chambre d'agriculture. Cette exploitation est spécialisée dans la production cidricole et la production laitière depuis plus de six générations.



Photo de La Renaissance du Bessin

### ■ Le fonds national pour l'aménagement et le développement du territoire (FNADT)

Le **fonds national pour l'aménagement et le développement du territoire (FNADT)** a pour finalité de financer les actions qui concourent à la mise en oeuvre d'opérations s'inscrivant dans le cadre de la politique d'aménagement du territoire de l'État. Dans cet objectif il peut financer les actions qui favorisent le développement local, celles qui soutiennent la création de nouvelles activités ou de nouveaux services, ou encore les actions qui concourent à accroître l'attractivité des territoires.

Dans cet esprit, neuf dossiers ont été programmés en 2013 dans le département du Calvados dans le cadre du volet territorial du contrat de plan État-région 2007-2013, pour un montant total de 2 685 069 €. En particulier, une subvention de 2 243 097 € a été octroyée en faveur de l'opération de restructuration du stade nautique de Caen promue par la communauté d'agglomération de Caen La Mer.



Par ailleurs, 350 000 € ont été engagés en 2013, soit 200 000 € en faveur de deux pôles libérale de santé et ambulatoire et 150 000 € au profit du pôle socio-culturel de Saint-Gatien-des-Bois.

Enfin, une somme de 1 390 000 € a été engagée au profit de la communauté d'agglomération de Caen La Mer pour le financement de deux opérations conduites dans le cadre du contrat de redynamisation du site de défense du quartier Koenig à Bretteville sur Odon.

S'agissant du paiement des opérations engagées les années précédentes, une somme d'un montant total de 1 547 291,13 € a été versée en 2013 au profit de 17 dossiers, contre 1 164 435,01 € en 2012.

### ■ Le fonds européen de développement régional (FEDER)

Le FEDER est un fonds européen destiné à soutenir des projets servant le développement économique des régions. Pour la période 2007-2013, il est prioritairement destiné à renforcer la compétitivité et l'innovation, créer et sauvegarder des emplois et assurer un développement durable, conformément aux orientations stratégiques communautaires. Il contribue au financement d'investissements productifs, d'aménagements d'infrastructures, de projets environnementaux ou énergétiques, de prestations d'assistance et de services aux entreprises.

En 2013, une somme d'un montant total de 23 820 533,94 € a été programmée par le FEDER au profit de 58 opérations concernant le département du Calvados.

Parmi ces opérations, quatre opérations méritent particulièrement d'être mentionnées :

- une somme d'un montant de 600 000 € accordée à la société BAZANDO au

- profit du dossier «Retail 2015» (coût total : 1.888.930 €) ;
- une somme de 46 163,70 € accordée à la société CREA COOP 14 pour l'accompagnement à la création d'entreprises par la coopérative d'activités et d'emplois (coût total : 139.182,56€) ;
- une somme de 42 287,20 € attribuée à la société DATEXIM pour le financement du dossier OLOCYG (coût total : 105.718 €) ;
- une somme d'un montant de 42.000 € et une somme de 60.000 € attribuées au GANIL pour deux dossiers portant sur la réalisation de chambres à cibles et à vide du super séparateur spectromètre S3.

### ■ Point Info 14

Dans le cadre de la convention cadre signée le 11 septembre 2012 entre l'État et le conseil général, une réunion d'information s'est tenue le 24 septembre 2013 à la préfecture du Calvados afin d'enrichir et d'actualiser les informations détenues par les animateurs des 22 «points info 14» existant dans le Calvados. Ces échanges ont porté sur les cinq thématiques suivantes :

- le droit des étrangers (culture générale) ;
- les permis de conduire (visites médicales) ;
- les immatriculations ;
- les associations ;
- les procédures d'urgence : passeports, cartes d'identité, sorties de territoire.

## La protection de l'environnement

### ■ Les mesures en faveur de la qualité de l'eau

La protection des milieux aquatiques constitue toujours une préoccupation majeure des services de l'État dans le Calvados.

- A cet égard, la **lutte contre la pollution de l'eau** par les nitrates d'origine agricole représente toujours une priorité pour la DTM. Celle-ci s'est attachée, tout au long de l'année 2013, à effectuer les vérifications devant permettre de contrôler la bonne application, au sein des zones vulnérables et des zones qualifiées de «zones de protection prioritaire nitrates», des programmes d'action établis en application de la directive européenne «Nitrates».

A ce titre 15 contrôles ont été opérés en 2013 dont 1 en zone prioritaire.

Placée sous la présidence du préfet, la **Mission Inter-Services de l'Eau (MISE)** est une instance composée de représentants des différentes administrations concernées par la gestion de l'eau, qui définit et décline la politique de l'eau à l'échelle du département. Cette politique de l'eau est récapitulée dans un programme d'actions opérationnelles territorialisées (PAOT) qui s'articule autour de 6 orientations fondamentales :

- restaurer la continuité écologique ;
- lutter contre la pollution diffuse par les nitrates ;
- lutter contre les pollutions ponctuelles d'origine urbaine ou industrielle ;
- gérer quantitativement la rareté de la ressource en eau ;
- gérer et préserver les milieux aquatiques et les zones humides ;
- contribuer à faire évoluer la gouvernance de l'eau.

En 2013, la MISE a tenu plusieurs réunions :

- 1 comité stratégique,
- 6 comités permanents,
- 9 réunions techniques.

- Afin que les collectivités puissent décliner la politique de l'eau, la DDTM intervient dans les procédures d'élaboration des **schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)**. L'année 2013 a été marquée par l'approbation du SAGE «Orne aval - Seullès» et du SAGE «Orne moyenne». Ces documents de planification sont maintenant opposables aux décisions administratives dans le domaine de l'eau et aux documents d'urbanisme. Pour prendre en compte les SAGE dans l'instruction des dossiers concernés, la DDTM a participé à l'élaboration de deux guides à destination des pétitionnaires.

Elle s'est par ailleurs investie dans le suivi et le développement de l'ensemble des SAGE incluant le département du Calvados :

Nom du SAGE	Nombre de communes concernées dans le Calvados	Dates marquantes	
SAGE Orne aval Seulles	238	Approbation	18 janvier 2013
SAGE Orne Moyenne	92	Approbation	12 février 2013
SAGE Aure	111	Arrêté de délimitation de périmètre	21 mai 2013
SAGE Vire	65	Validation des scénarios contrastés	16 décembre 2013

## ■ La protection des espaces naturels, de la faune et de la flore

- La **politique forestière** de l'État dans le département conduite par la DDTM s'articule autour de :

- l'incitation à l'amélioration et à la mise en exploitation de la forêt par le biais des aides publiques ;
- la protection du patrimoine existant par l'application de la réglementation en matière forestière.

Les dossiers d'aides déposés en 2013 ont concerné des investissements de desserte forestière et de reboisement de peuplements pauvres. Vingt-six dossiers au total ont été instruits en 2013. Ces dossiers ont porté essentiellement sur des demandes de reboisement hors tempête, des demandes d'aide pour le balivage et l'élagage, et des demandes d'aide d'équipement.



- Les services de l'État accordent une attention toute particulière à la protection de la faune et de la flore. Depuis les quinze dernières années, 25 sites d'intérêt communautaire «Natura 2000» ont été créés dans le département du Calvados :

- 6 zones spéciales de conservation (ZSC) ont été créées dans le cadre de la directive européenne «Habitats» ;
- 13 sites d'intérêt communautaire (SIC), dont 3 en mer, ont été créés au titre de la même directive ;
- 6 zones de protection spéciale (ZPS) ont été créées dans le cadre de la directive européenne «Oiseaux».

En 2013, quatre nouveaux contrats permettant de mettre en oeuvre des mesures de gestion et de protection des milieux naturels ont été instruits, et trois nouvelles chartes engageant des propriétaires ont été signées.

Par ailleurs, la DDTM a également procédé à la transmission au préfet de la région de Haute- Normandie de deux projets de modification de périmètre concernant, l'un, le site d'importance communautaire de l'estuaire de la Seine, et l'autre, la zone de protection spéciale de l'estuaire et des marais de la basse Seine.

## ■ La Chasse

La DDTM a préparé, pour la saison 2013-2014, les arrêtés réglementant les activités de **chasse** et le directeur départemental a présidé, au nom du préfet, les réunions de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage. Ce travail a été rendu plus complexe en 2013 car les services de l'État ont dû mettre en application les dispositions de la loi n° 2012-1460 du 27 décembre 2012 sur la participation du public aux décisions ayant un impact sur l'environnement.

La commission départementale de la chasse et de la faune sauvage s'est réunie trois fois en formation plénière, deux fois en formation spécialisée pour l'examen des dégâts agricoles, et une fois en formation spécifique pour l'examen des questions afférentes aux espèces d'animaux nuisibles.

La DDTM a par ailleurs procédé, en liaison avec la direction régionale des finances publiques, au renouvellement des baux de chasse sur le domaine public fluvial de la Dives.

## La sécurité des activités maritimes et portuaires et des activités de pêche

A la suite d'un audit diligenté par la commission européenne, l'action de la DDTM en matière de **police des pêches** a fait l'objet en 2013 d'une montée en puissance. Les efforts ont porté essentiellement sur trois points : le suivi des obligations déclaratives des navires et des premiers acheteurs de produits de la pêche, l'efficacité des contrôles croisés documentaires et le suivi des procès-verbaux d'infractions en matière de pêche maritime.

La DDTM a également mis en oeuvre une procédure inter-services de contrôle (unité littorale de Affaires Maritimes, brigade de surveillance de littoral, gendarmerie départementale, gendarmerie maritime, police nationale) permettant d'assurer la saisie systématique, 24 heures sur 24, des **coquilles saint-Jacques pêchées en zone de contamination ASP** et d'éviter leur mise sur le marché.



En matière d'infractions à la **réglementation des pêches**, la DDTM a été particulièrement active en 2013. Le bilan de son action est le suivant :

- 271 procès-verbaux ;
- 120 procédures de sanctions administratives,
- 63 avertissements aux contrevenants
- une quarantaine d'avis transmis aux Parquets de Caen et de Lisieux en vue d'une instruction par la voie judiciaire.

# Les annexes

## Les effectifs des services de l'État – Chiffres arrêtés au 31 décembre 2013

	Services de l'État	Effectifs 2013
	Effectifs titulaires TP	Effectifs non titulaires ETP
Service Départemental de l'Éducation Nationale *	<b>10 612*</b>	
Direction Régionale des Finances Publiques	973,6	19
Douanes		176
Direction Départementale de la Sécurité Publique		694
Groupement de Gendarmerie		760
Service Départemental de l'ONAC et VG	5	1,8
Direction Départementale des Territoires et de la Mer	249,11	6,75
Direction Départementale de la Protection des Populations	70,2	8,3
Direction Départementale de la Cohésion Sociale	43	1
Délégation territoriale de l'Agence Régionale de Santé	30,2	2,5
Service territorial de l'architecture et du patrimoine	7,4	
Préfecture	284	6
UT DIRECCTE	63,8	2
UT DREAL	7	
<b>TOTAL</b>	<b>13 975,31</b>	<b>47,35</b>

\* Total des ETP du secteurs public et privé confondus

## Les dotations de l'Etat aux communes et EPCI en euros

L'appui de l'Etat aux communes et EPCI	2010	2011	2012	2013
Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	230 520 407	231 251 669	232 713 209	233 265 258
Allocations compensatrices	17 345 804	19 999 215	16 713 440	15 929 877
Dotation Globale de Décentralisation	4 433 383	4 974 302	4 918 644	4 977 202
DCRTP et FNGIR (à compter de 2011)		26 748 867	26 262 525	26 262 525
Total Fonctionnement	252 299 594	282 974 053	280 607 818	280 434 862
Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)	41 453 359	35 337 288	35 214 295	43 321 810
Dotation Globale d'Équipement (DGE)	8 102 924	9 502 435*	9 831 871*	9 695 144*
Dotation de Développement Rural (DDR)		2218095		
Amendes de police	4 779 185	5 768 908	5 112 956	5 265 592
Total Investissement	56 553 563	50 608 631	50 159 122	58 282 546
TOTAL GENERAL	308 853 157	333 582 684	330 766 940	338 717 408
*DETR : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (fusion de la DGE et DDR), à compter de 2011				

## Les dotations de l'Etat au Conseil Général en euros

L'appui de l'Etat au Conseil Général du Calvados	2010	2011	2012	2013
Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	124 586 311	125 522 321	126 351 461	126 775 898
Allocations compensatrices	11 265 962	11 293 272	8 798 478	7 931 240
Dotation Générale de Décentralisation (DGD) et FCFT	4 064 328	4 113 195	4 084 777	4 103 001
DCRTP et FNGIR (à compter de 2011)		18 356 149	18 367 890	18 176 010
Total Fonctionnement	139 916 601	159 284 937	157 602 606	156 986 149
Dotation Globale d'Équipement (DGE)	2 391 097	2 351 963	2 602 780	2 112 594
Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)	12 924 451	7 484 262	8 150 557	9 449 118
Dotation Départementale d'Équipement des Collèges (DDEC)	3 054 536	3 054 536	3 054 536	
TOTAL Investissement	18 370 084	12 890 761	13 807 873	14 616 248
TOTAL GENERAL	158 286 685	172 175 698	171 410 479	171 602 397





@PréfetCalvados

Préfecture de Basse-Normandie  
Rue Daniel Huet  
14038 Caen Cedex